

BM&A

ERNST & YOUNG et Autres

Waga Energy

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

BM&A

11, rue de Laborde
75008 Paris
S.A.S. au capital de € 1 200 000
348 461 443 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Waga Energy

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Waga Energy,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Waga Energy relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par l’article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes consolidés de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Evaluation des unités WAGABOX® en exploitation et en cours de construction

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2025, la valeur nette des unités WAGABOX® en exploitation et en cours de construction s’élève à M€ 244 au regard d’un total bilan de M€ 404. Votre groupe examine à la fin de chaque période de présentation de l’information financière s’il existe pour les unités en exploitation un indice de perte de valeur sur ces actifs corporels et effectue, le cas échéant (de manière systématique pour les unités en cours de construction), un test de perte de valeur dont les modalités sont décrites dans la note 7.3 de l’annexe des comptes consolidés. La méthodologie retenue par votre groupe consiste à déterminer si la valeur comptable de l’actif est supérieure à sa valeur recouvrable, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d’utilité. La valeur d’utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d’exploitation provenant de plans internes et sur des données historiques.	Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à : ▶ examiner les modalités d’identification des indices de pertes de valeurs et de mise en œuvre le cas échéant des tests de perte de valeur ; ▶ analyser, par des entretiens avec la direction, les principales données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues, notamment les prévisions de flux de trésorerie et les taux d’actualisation ; ▶ apprécier la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les performances historiques, et au regard de l’environnement économique dans lequel opère votre groupe ; ▶ apprécier, avec l’appui de nos spécialistes en évaluation, les taux d’actualisation retenus par rapport à des références de marché ; ▶ effectuer nos propres calculs de sensibilité, et les comparer avec les analyses effectuées par la direction. Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l’annexe des comptes consolidés.

Nous avons considéré l'évaluation de ces unités WAGABOX® en exploitation et en cours de construction comme un point clé de l'audit, compte tenu de l'importance de ces actifs dans le bilan consolidé de votre groupe et de la sensibilité de leur valeur recouvrable aux variations de données et d'hypothèses faites par la direction, en particulier concernant les prévisions de flux de trésorerie ainsi que les taux d'actualisation utilisés.

■ **Appréciation de la position d'agent ou principal au regard de la norme IFRS 15 concernant les différentes ventes de gaz**

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2025, votre groupe réalise un chiffre d'affaires « Vente de gaz » de M€ 52,8, dont M€ 44,8 correspondent à des ventes de biométhane et M€ 8 à des prestations d'épuration. La note 8.1 de l'annexe des comptes consolidés décrit, pour chacun de ces deux modèles économiques, les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires développées en application de la norme IFRS 15 : ▶ d'une part, les prestations d'épuration pour lesquelles votre groupe agit en tant que prestataire de services et reconnaît en produits ordinaires la rémunération facturée en contrepartie de la prestation ; et ▶ d'autre part, la vente de biométhane, pour laquelle votre groupe intervient pour son propre compte, comme « principal » et non comme « agent » dans la transaction. Les clauses des contrats commerciaux conclus entre votre groupe et ses clients comportent des modalités de transfert de propriété et de réalisation des prestations de services ou de ventes de biens dont l'analyse est déterminante pour la bonne comptabilisation du chiffre d'affaires. Les normes comptables d'enregistrement de ce type de contrats requièrent une part de jugement, en particulier pour les contrats complexes. Une erreur dans l'analyse des obligations de ce type de contrats peut conduire à une comptabilisation erronée du revenu.	Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à : ▶ prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires ; ▶ consulter les contrats jugés significatifs entre votre groupe et ses différents clients afin d'analyser si les jugements de la direction de votre société en matière d'appréciation de la position d'agent ou de principal sont conformes aux normes comptables. Ces travaux ont consisté en l'analyse des termes contractuels et notamment la capacité de négocier, d'une part, le prix de vente de base et, d'autre part, le montant du revenu additionnel possible (primes complémentaires). Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons considéré l'analyse visant à déterminer si votre groupe agit en tant que « principal » ou « agent » concernant les différentes ventes de gaz comme un point clé de l'audit compte tenu de son impact significatif sur les comptes de votre groupe, et du jugement nécessaire à cette analyse.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Waga Energy par votre assemblée générale du 17 juin 2021 pour le cabinet BM&A et par vos statuts du 16 janvier 2015 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2025, le cabinet BM&A était dans la cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la onzième année (dont cinq années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 28 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

BM&A

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre-Emmanuel Passelègue

Cédric Garcia

Pierre-Emmanuel Passelègue

Cédric Garcia

Etats financiers consolidés IFRS – 31 décembre 2025

BILAN

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Immobilisations incorporelles	7.1	7 093	4 722
Immobilisations corporelles	7.2	271 882	168 448
Actifs financiers non courants	7.4	1 545	804
Impôts différés actifs	7.5	84	47
Autres actifs non courants	7.6	10 546	10 129
Total des actifs non courants		291 150	184 151
Stocks	7.7	23 608	15 275
Clients et comptes rattachés	7.8	18 416	17 107
Actifs financiers courants	7.4	435	
Créances d'impôt	7.9	901	618
Autres actifs courants	7.10	9 068	9 565
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.11	60 337	68 301
Total des actifs courants		112 764	110 866
Total de l'actif		403 914	295 017

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Capital		265	248
Primes		198 585	192 533
Réserves		-60 633	-43 464
Ecart de conversion		2 446	-501
Résultat de la période - part du groupe		-30 322	-17 583
Capitaux propres - part du groupe		110 340	131 234
Participations ne donnant pas le contrôle		1 746	2 850
Capitaux Propres	7.12	112 086	134 084
Provisions non courantes	7.13	1 792	1 291
Emprunts et dettes financières non courants	7.14	208 591	103 894
Autres passifs non courants	7.18.1	18 775	11 653
Impôts différés passifs	7.5	315	367
Total des passifs non courants		229 473	117 205
Provisions courantes	7.13	1 181	617
Emprunts et dettes financières courants	7.14	13 471	11 241
Fournisseurs et comptes rattachés	7.16	23 363	12 552
Dettes d'impôt	7.17	469	583
Autres passifs courants	7.18.2	23 872	18 735
Total des passifs courants		62 356	43 728
Total du passif		403 914	295 017

Etats financiers consolidés IFRS – 31 décembre 2025

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Produits des activités ordinaires	8.1	59 639	55 662
Autres produits	8.2	420	498
Produits des activités courantes		60 059	56 160
Achat de marchandises et variation de stocks	8.3	-27 283	-30 770
Charges externes	8.4	-13 362	-11 150
Impôts, taxes et versements assimilés		-424	-265
Charges de personnel	8.5	-20 446	-18 833
Autres produits et charges opérationnels courants	8.7	-136	-24
Amortissements et provisions	7.1 & 7.2	-10 190	-8 564
Résultat opérationnel courant		-11 782	-13 444
Autres produits et charges opérationnels non courants	8.8	-7 133	339
Dépréciations d'actifs non courants		0	0
Résultat opérationnel		-18 915	-13 105
Coût de l'endettement financier		-9 726	-4 177
Autres produits et charges financiers		-156	1 310
Résultat financier	8.9	-9 882	-2 867
Résultat avant impôt		-28 797	-15 973
Impôts sur les résultats	8.10	-737	-1 253
Impôts différés P&L		0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé		-29 534	-17 226
Résultat net - part du Groupe		-30 322	-17 583
Résultat net - intérêts minoritaires		789	357
Résultat de base par action (en euros)	8.11	-1,35	-0,74
Résultat par action - après dilution (en euros)	8.11	-1,35	-0,74

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

ETAT DU RESULTAT GLOBAL (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Résultat net de l'ensemble consolidé		-29 534	-17 226
Différences de conversion filiales étrangères		2 799	1 214
Ecart de conversion créances/dettes intra-groupe		-9 642	
Instruments de couverture de taux	7.6 & 9.2	494	-337
Eléments recyclables par résultat		-6 349	876
Ecart actuariel	7.13	44	72
Eléments non recyclables par résultat		44	72
Résultat global de l'ensemble consolidé		-35 839	-16 278
Dont résultat global - part du groupe		-36 627	-16 563
Dont résultat global des minoritaires		789	285

Etats financiers consolidés IFRS – 31 décembre 2025

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)	Nombre d'actions (en milliers)	Capital	Primes	Réserves et résultat	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2023	20 526	205	150 241	-54 607	-685	95 154	2 718	97 873
Résultat de l'exercice				-17 583		-17 583	357	-17 226
Différences de conversion					1 214	1 214	0	1 214
Instruments de couverture					-265	-265	-72	-337
Ecart actuariels					72	72		72
Résultat global de la période				-17 583	1 020	-16 563	285	-16 278
Augmentation de capital	4 263	43	49 593			49 636		49 636
Redassement primes d'emission			-7 301	7 301		0		0
Annulation actions propres				-324		-324		-324
Paiements fondés sur des actions				3 290		3 290		3 290
Dividendes						0	-153	-153
Autres variations				40		40	0	40
Capitaux propres au 31 décembre 2024	24 788	248	192 533	-61 883	335	131 234	2 850	134 084
Capitaux propres au 31 décembre 2024	24 788	248	192 533	-61 883	335	131 234	2 850	134 084
Résultat de l'exercice				-30 322		-30 322	789	-29 534
Différences de conversion filiales étrangères					2 799	2 799		2 799
Ecart de conversion créances/dettes intra-groupe (d)					-9 642	-9 642		-9 642
Instruments de couverture					494	494		494
Ecart actuariels					44	44		44
Résultat global de la période				-30 322	-6 305	-36 627	789	-35 839
Augmentation de capital (a)	1 733	17	13 345			13 362		13 362
Redassement primes d'emission			-7 293	7 293		0		0
Annulation actions propres				46		46		46
Paiements fondés sur des actions (b)				3 186		3 186		3 186
Dividendes							-255	-255
Acquisition complémentaire d'intérêts ne donnant pas le contrôle (c)				-849		-849	-1 631	-2 480
Autres variations				-11		-11	-6	-17
Capitaux propres au 31 décembre 2025	26 522	265	198 585	-82 541	-5 969	110 340	1 746	112 086

Explications des principales variations de l'exercice 2025 :

- (a) Emission de 1 733 463 actions au titre de l'exercice de BSPCE, soit 17,3 milliers d'euros de capital et 13 345 milliers d'euros de prime d'émission ;
- (b) Paiements fondés sur des actions relatifs aux plans BSPCE pour 3 186 milliers d'euros (cf. note 8.6) ;
- (c) Acquisition complémentaire d'actions dans des filiales et participations (cf. note § 3.1.4 Opérations sur le capital et variation de périmètre) ;
- (d) Impact des écarts de conversion sur les soldes des comptes-courants intra-groupe considérés comme investissement net en application de la norme IAS 21 impactant donc les capitaux propres pour 9 642 milliers d'euros.

Etats financiers consolidés IFRS – 31 décembre 2025

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Résultat net		-29 534	-17 226
Amortissements et provisions	7.1, 7.2, 7.13	10 899	8 039
Elimination des plus ou moins value de cessions d'actifs		37	-1
Paielements fondés sur des actions	8.6	3 186	3 290
Autres produits et charges calculés		-193	-32
Coût de l'endettement financier	8.9	9 726	4 177
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	8.10	737	1 253
Capacité d'autofinancement		-5 142	-500
Impôt décaissé		-929	-294
Incidence de la variation des stocks	7.7	-8 664	-3 761
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	7.8 à 7.10	-403	-9 139
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs		18 686	3 943
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		3 548	-9 752
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	7.1, 7.2	-118 198	-61 454
Acquisition d'actifs financiers nets de remboursement	7.4	-1 269	1 621
Incidence de la variation des dettes fournisseurs d'immobilisations (a)		3 503	55
Incidence de la variation des avances sur acquisitions d'immobilisations (a)	7.6	-227	-1 316
Cessions, réductions d'immobilisations		0	6
Subventions d'investissement reçues	7.18.1	5 216	4 553
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		-110 976	-56 535
Dividendes versés par les filiales aux minoritaires		-255	-153
Incidence des variations de périmètre (rachats de minoritaires)		-2 480	
Augmentation de capital (net des frais d'augmentation de capital)	7.12.1	13 362	49 636
Cessions (acquisitions) nette d'actions propres		-46	324
Emission d'emprunts & d'avances remboursables	7.14	107 052	65 611
Remboursements d'emprunts & d'avances remboursables	7.14	-8 618	-11 784
Coût de l'endettement (hors intérêts courus) (b)		-8 401	-7 780
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		100 615	95 854
Variation de change sur la trésorerie		-1 151	79
Variation de la trésorerie		-7 964	29 646
Trésorerie d'ouverture		68 301	38 655
Trésorerie de clôture		60 337	68 301

Les augmentations des actifs et passifs sans effet sur la trésorerie sont éliminées. Ainsi, les nouveaux contrats de location ne sont pas inclus dans les investissements de la période. La diminution de la dette financière liée aux contrats de location est alors incluse dans les remboursements d'emprunts de la période.

- (a) Les avances et acomptes sur immobilisations versés et la variation des dettes fournisseurs d'immobilisations sont présentés dans les flux liés aux activités d'investissement dans la mesure où elles portent essentiellement sur des Wagabox.
- (b) Le coût de l'endettement décaissé (hors intérêts courus) est présenté de manière distincte dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement. Il s'élève au 31 décembre 2025 à 8 401 milliers d'euros, incluant les frais de souscription d'emprunt pour un montant de 443 milliers d'euros.

Les subventions d'investissement reçues au cours de l'exercice classées en « Autres passifs non courants » et « Autres passifs courants » au bilan sont présentées en activités d'investissement dans le tableau de flux de trésorerie pour 5 216 milliers d'euros. Ce montant intègre en particulier le produit de la monétisation de l'Investment Tax Credit (ITC) pour le projet Steuben aux Etats-Unis pour un montant de 4 039 milliers d'euros (cf 3.1.5 Faits marquants – Financements).

Etats financiers consolidés IFRS – 31 décembre 2025

Explication des variations du TFT

	31-déc.-24	31-déc.-25	Var.	Var. activités opérationnelles	Var. Subventions	Var. fournisseurs d'immo.	Ecart de conversion et autres
Stocks	15 275	23 608	-8 333	-8 664			332
Incidence de la variation des stocks				-8 664			
Créances clients et autres débiteurs	17 107	18 416	-1 309	-1 847			538
Autres actifs courants	9 565	9 068	498	1 727			-1 229
Créance d'impôt courant (Crédits d'impôts)	618	901	-283	-283			
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs				-403			-692
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	12 552	23 363	10 810	13 100			-2 290
Autres passifs non courants	392	4 406	4 015	3 910			105
Subventions d'investissement	10 947	14 263	3 316		4 181		-865
Instruments financiers passifs	359	106	-254				-254
Autres passifs non courants	11 698	18 775					
Autres passifs courants	5 799	7 562	1 762	1 676			86
Subventions d'investissement	1 271	1 143	-128		-128		
Fournisseurs d'immobilisations	11 664	15 167	3 503			3 503	
Autres passifs courants	18 735	23 872					
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs				18 686	4 053	3 503	-4 269

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Description du Groupe et de l'activité

Waga Energy est une société anonyme à conseil d'administration enregistrée et domiciliée en France (et est désignée comme "La Société").

Son siège social est situé au 5 avenue Raymond Chanas, 38320 Eybens. Les états financiers consolidés de la société Waga Energy comprennent la Société et les filiales dont elle détient le contrôle (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Le périmètre de consolidation est précisé dans la note 5.2.

Créé en 2015 et localisé à Grenoble, le Groupe Waga Energy est un leader de la production de biométhane issu des gaz de décharges. Le Groupe a mis au point une technologie de rupture qui permet de purifier le biogaz issu des décharges pour le transformer en biométhane, injecté dans les réseaux de gaz, en substitution au gaz naturel d'origine fossile.

Waga Energy est un groupe fortement engagé dans la transition énergétique.

Il a pour mission d'apporter une solution immédiate à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en fournissant une énergie verte, renouvelable, abondante et immédiatement disponible.

Les unités WAGABOX® sont des petites raffineries ou usines à gaz installées sur les sites de décharges, sites classés ICPE (Installations Classées Pour l'Environnement).

La technologie unique basée sur un couplage de filtration membranaire et distillation cryogénique a fait l'objet de plusieurs dépôts de brevets.

Les états financiers IFRS de la Société Waga Energy SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 14 avril 2026.

2. Base de préparation

2.1 Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société au 31 décembre 2025 sont présentés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne peut être consulté sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2008/1126/2016-01-01>.

2.2 Evolution du référentiel comptable

Les principales nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivantes ont été publiées et sont d'application obligatoire au 31 décembre 2025 :

- Amendements à IAS 21 – Absence de convertibilité

Ces amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes.

Etats financiers consolidés IFRS – 31 décembre 2025

Les principales nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivantes ont été publiées et ne sont pas d'application obligatoire au 31 décembre 2025. La Société ne les applique pas par anticipation :

- Modifications d'IFRS 7 et IFRS 9 (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 sous réserve de l'approbation de l'UE) :
 - Classement et évaluation des instruments financiers
 - Contrats d'achat d'électricité renouvelable
- Amélioration annuelle des normes IFRS (IAS 7, IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9 et IFRS 10), applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026
- IFRS 18 - Présentation des états financiers et informations à fournir (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027)
- IFRS 19 – Informations à fournir par les filiales sans obligation d'information publique (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 sous réserve de l'approbation de l'UE).
- Modifications d'IAS 21 – Conversion vers une monnaie de présentation en situation d'hyperinflation (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 sous réserve de l'approbation de l'UE).

Les impacts attendus de ces amendements et normes ne sont pas jugés significatifs, à l'exception d'IFRS 18 – « Présentation et informations à fournir dans les états financiers », pour laquelle la Direction n'a pas finalisé son analyse à date.

2.3 Recours à des estimations et aux jugements

En préparant ces états financiers, la Direction a exercé des jugements et effectué des estimations comptables ; elles ont pu affecter l'application des méthodes comptables de la Société, les montants présentés au titre de certains actifs et des passifs et au titre de certains produits et des charges de l'exercice.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue afin de s'assurer qu'elles sont raisonnables aux vues de l'historique de la Société. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé de manière prospective. En conséquence, l'évolution de ces conditions pourrait se traduire par des valeurs réelles différentes dans les états financiers futurs de la Société.

2.3.1 Jugements

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans les notes suivantes :

- La détermination des coûts pouvant être intégrés dans la valorisation des immobilisations corporelles au regard de la note IAS 16 « Immobilisations corporelles » (cf note 7.2),
- L'appréciation du contrôle sur les différentes filiales (cf note 5.2), ainsi que sur les WAGABOX®, cédées aux filiales,
- L'appréciation de la position d'agent ou principal au regard d'IFRS 15 et concernant les différents flux de chiffre d'affaires (cf note 8.1),
- La valeur recouvrable des WAGABOX® et l'estimation de leur durée d'utilisation (note 7.3)
- La détermination du pourcentage d'avancement, du chiffre d'affaires et des pertes à terminaison en cas de contrat déficitaires en application de la méthode du chiffre d'affaires à l'avancement pour les ventes d'équipement (cf. note 8.1 et note 7.13).

Etats financiers consolidés IFRS – 31 décembre 2025

2.3.2 Hypothèses et incertitudes liées aux estimations

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui comportent un risque significatif d'ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et passifs de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont données dans les notes suivantes :

- L'évaluation de la juste valeur des BSPCE (cf notes 7.12.2 et 8.6) : La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions repose sur le modèle Black & Scholes de valorisation d'options prenant en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables comprennent notamment la valeur des actions, la volatilité attendue de la valeur de l'action sur la durée de vie de l'instrument et le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments.
- Evaluation des swaps de taux pour gérer son exposition au risque de taux (cf note 9.2).
- L'évaluation des provisions et notamment la provision retraite et de la provision démantèlement (cf note 7.13).
- La détermination du taux d'actualisation et de la durée des contrats dans le cadre de l'évaluation du passif locatif selon IFRS 16 « contrats de location » (cf note 7.2).
- L'évaluation des provisions pour dépréciations des créances clients conformément à IFRS 9 (cf note 7.8).
- L'évaluation quant à l'activation éventuelle des impôts différés actifs (cf note 7.5).

En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques différentes, les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent à la suite de nouvelles informations.

2.4 Base d'évaluation

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments dérivés et des actifs de régime évalués à la juste valeur.

Les états financiers au 31 décembre 2025 de la Société Waga Energy SA ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation pour une période d'au moins 12 mois à partir de la date d'approbation des états financiers sur la base de la trésorerie nette disponible à date, et des perspectives de croissance reflétées dans le business plan (cf. note 3.2).

2.5 Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Les montants sont arrondis au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en euro en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euro en utilisant le cours de change à la date de clôture.

Les gains et les pertes résultant de la conversion sont enregistrés au compte de résultat à l'exception des montants assimilables à des investissements nets à l'étranger, tels que définis par la norme IAS 21, pour lesquels les variations de conversion sont comptabilisées en autres éléments du résultat global.

3. Faits significatifs de la période

3.1 Faits marquants de l'exercice 2025

3.1.1 Production de biométhane

Au 31 décembre 2025, le Groupe exploitait 32 unités de production de biométhane (dont 30 unités WAGABOX® et 2 modules cryogéniques) en France, en Espagne, au Canada et aux États-Unis, offrant une capacité installée de 1,6 TWh par an (dont 46 % en Europe et 54 % en Amérique du Nord).

Le parc de WAGABOX® détenu et exploité par le Groupe a injecté 674 GWh de biométhane, dont 245 GWh hors de France (36 %), soit une hausse de +17 % liée au démarrage d'une nouvelle unité WAGABOX® aux États-Unis et à l'effet année pleine des unités mises en services courant 2024.

Le Groupe a maintenu un haut niveau de performance en atteignant une disponibilité moyenne de 95 % sur les unités exploitées depuis plus de 12 mois.

3.1.2 Activité commerciale

Au cours de l'année 2025, Waga Energy a signé six nouveaux contrats d'achat de biogaz dont quatre aux États-Unis et deux en Europe :

- États-Unis :
 - Un contrat avec **Kern County Public Works**, organisme en charge du traitement des déchets dans le comté de Kern, pour construire, exploiter et entretenir une unité WAGABOX® offrant une capacité installée de 160 GWh/an sur le site de Bena, à Bakersfield (Californie, USA).
 - Un contrat avec **Wicomico County**, organisme en charge du traitement des déchets dans le comté de Wicomico, pour construire, exploiter et entretenir une unité WAGABOX® offrant une capacité installée de 62 GWh/an sur le site de Newland Park, à Salisbury (Maryland, USA).
 - Un contrat avec **Hillsborough County**, organismes en charge du traitement des déchets dans le comté de Hillsborough, pour construire, exploiter et entretenir une unité WAGABOX® offrant une capacité installée de 180 GWh/an sur le site de Southeast County, à Lithia (Floride, USA).
 - Un contrat avec **Lane County** et la régie d'électricité publique EPUD (Emerald People's Utility District), organismes en charge du traitement des déchets dans le comté de Lane, pour construire, exploiter et entretenir une unité WAGABOX® offrant une capacité installée de 120 GWh/an sur le site de Short Mountain, à Eugene (Oregon, USA).
- Europe :
 - Un contrat avec la société **Scapigliato**, gestionnaire des déchets pour la commune de Rosignano Marittimo en Toscane (Italie) pour valoriser le gaz du site de stockage des déchets de la ville. L'unité WAGABOX®, dont la capacité installée atteindra 92 GWh/an, sera détenue et exploitée par le Groupe.
 - Un contrat d'achat biogaz en Espagne (site et client non communiqués) pour construire et exploiter une unité WAGABOX®.

Par ailleurs, dans le cadre de son déploiement international, Waga Energy a créé le 4 février 2025 une filiale au Brésil, dont le siège social est basé à São Paulo. Avec environ 3 850 sites de stockage de déchets et des enjeux environnementaux considérables, le Brésil représente un marché à fort potentiel.

Etats financiers consolidés IFRS – 31 décembre 2025

3.1.3 Développement des activités

Au cours de l’année 2025, Waga Energy a mis en service 2 nouvelles unités WAGABOX®, augmentant ainsi de 160 GWh/an la capacité installée de son parc :

- En mai, le Groupe a démarré une unité de production de biométhane sur l’île de Vancouver au Canada, d’une capacité installée de 100 GWh/an, sur le site de stockage d’Hartland. Cette unité, vendue au District Régional de la Capitale, propriétaire et exploitant du site de stockage, sera exploitée par Waga Energy pendant 25 ans.
- En octobre, le Groupe a démarré une unité WAGABOX® à Davenport (Iowa, États Unis), d’une capacité installée de 60 GWh/an, sur le site de stockage du comté de Scott.

	31-déc-25		31-déc-24	
	Nombre	Capacité (TWh/an)	Nombre	Capacité (TWh/an)
Unités en exploitation	32	1,6	30	1,4
<i>dont unités détenues en propre</i>	<i>28</i>	<i>1,0</i>	<i>27</i>	<i>0,9</i>
<i>dont unités non détenues en propre</i>	<i>4</i>	<i>0,6</i>	<i>3</i>	<i>0,5</i>
Unités en construction	22	2,1	18	1,6
<i>dont unités détenues en propre</i>	<i>21</i>	<i>2,1</i>	<i>16</i>	<i>1,5</i>
<i>dont unités non détenues en propre</i>	<i>1</i>	<i>0,0</i>	<i>2</i>	<i>0,1</i>
Total	54	3,7	48	3,0

Waga Energy a également inauguré un atelier industriel sur son site à Eybens (Isère) pour doubler sa capacité de production d’unités WAGABOX®.

3.1.4 Opérations sur le capital et le périmètre

Augmentation de capital

Les augmentations de capital réalisées au cours de l’exercice sont les suivantes :

- 1^{er} avril 2025 : capital porté à 247 977,06 euros (correspondant à 24 797 706 actions d'une valeur de 0,01 euro chacune) suite à l’exercice de BSPCE.
- 5 juin 2025 : capital porté à 248 365,76 euros (correspondant à 24 836 576 actions d'une valeur de 0,01 euro chacune) suite à l’exercice de BSPCE.
- 1^{er} septembre 2025 : capital porté à 248 666,06 euros (correspondant à 24 866 606 actions d'une valeur de 0,01 euro chacune) suite à l’exercice de BSPCE.
- 15 septembre 2025 : capital porté à 256 766,06 euros (correspondant à 25 676 606 actions d'une valeur de 0,01 euro chacune) suite à l’exercice de BSPCE.
- 24 octobre 2025 : capital porté à 256 767,06 euros (correspondant à 25 676 706 actions d'une valeur de 0,01 euro chacune) suite à l’exercice de BSPCE.
- 25 novembre 2025 : capital porté à 265 218,06 euros (correspondant à 26 521 806 actions d'une valeur de 0,01 euro chacune) suite à l’exercice de BSPCE.

Organigramme juridique

Au cours de l'année 2025, 13 nouvelles sociétés ont été créées, détenues directement ou indirectement à 100% par le Groupe, dont une société projet en France, deux sociétés projet en Italie, huit sociétés projet au Canada, une holding de financement aux Etats-Unis et une holding pays au Brésil.

Opérations sur le capital

- En février 2025, le Groupe a acquis la participation de 51% du capital de sa filiale Sofiwaga Infra détenue par Meridiam. A l'issue de cette opération, le Groupe détient ainsi 100% du capital de la société Sofiwaga Infra, propriétaire de 3 unités WAGABOX®. S'agissant de l'acquisition d'intérêts complémentaires dans une entité déjà contrôlée et consolidée par intégration globale, l'écart entre le prix d'acquisition et la quote-part des intérêts minoritaires a été comptabilisé dans les capitaux propres.
- Le 17 septembre 2025, après avoir obtenu l'aval des autorités de concentration et de contrôle des investissements étrangers, la société Box Bidco (renommée depuis Waga Energy Management Services), détenue - via la société Box TopCo (renommée depuis Waga Energy Holding) - par le fonds EQT Transition Infrastructure ainsi que par Mathieu Lefebvre, Nicolas Paget et Guénael Prince, a finalisé le rachat de 56,33% du capital de la Société.

A la suite de cette prise de contrôle, la société Waga Energy Management Services (anciennement Box BidCo) a lancé une offre publique d'achat simplifiée (l'« OPA ») sur le reste du capital de la Société. A la clôture de l'OPA, la société Waga Energy Management Services (anciennement Box BidCo) détenait 86% du capital et des droits de vote de la Société.

Les frais relatifs à cette opération ont été comptabilisés en autres produits et charges opérationnels non courants, pour un montant total de 6,5 millions euros au titre de l'exercice.

Les conséquences de ce changement de contrôle sur les plans de BSPCE et d'options de souscription d'actions sont précisées à la note 7.12.2 du présent document.

- Le contrat de liquidité conclu le 2 novembre 2021 avec PORTZAMPARC portant sur un montant total de 1,3 millions d'euros a été résilié avec effet au 22 décembre 2025. Le contrat avait été suspendu dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée et présentait à cette date un solde de liquidités de 435 milliers d'euros.

3.1.5 Financement

Financement des projets de WAGABOX®

Le Groupe a effectué plusieurs tirages pour un montant total de 26,3 millions de dollars US (24,3 millions d'euros) sur le financement de 60 millions de dollars conclu en 2024 avec le gestionnaire d'actifs Eiffel Investment Group pour financer la construction de 4 unités de production de biométhane aux États-Unis sur une durée de 3 ans. Au 31 décembre 2025, le montant total tiré sur cet emprunt s'élevait à 53,4 millions de dollars US (45,1 millions d'euros).

En avril 2025, Waga Energy a conclu une extension de 23,8 millions d'euros du montant du crédit corporate syndiqué de 100 millions d'euros signé en juillet 2024, portant ainsi le montant total maximum à près de 124 millions d'euros, à des conditions identiques à celles du crédit initial. Cette extension a été souscrite auprès de 4 institutions financières : Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Banque Populaire Auvergne Rhône, CIC Private Debt (via son fonds CIC Transition Infra Debt 2) et CIC Lyonnaise de Banque. La Société a par ailleurs étendu d'un an la maturité de la tranche « Revolving Credit Facility » pour la porter à juillet 2028. Au 31 décembre 2025, le montant total tiré sur cet emprunt s'élevait à 84 millions d'euros, dont 64 millions d'euros tirés au cours de l'exercice.

Etats financiers consolidés IFRS – 31 décembre 2025

En juin 2025, Waga Energy a conclu un emprunt de 25 millions de dollars canadiens (15,6 millions d'euros) auprès des sociétés de services financiers Equitable® et Empire Life, basées en Ontario (Canada). Ce prêt d'une maturité de 19 ans, visant à refinancer les trois unités WAGABOX® en service à Saint-Étienne-des-Grés, Chicoutimi et Cowansville (Québec, Canada) a servi à rembourser les dettes de construction existantes pour un montant de 6 millions de dollars canadiens (3,7 millions d'euros) et à renforcer la trésorerie du Groupe, en vue de soutenir le développement de nouveaux projets de production de biométhane au Canada et à l'international. Ce refinancement a été présenté dans le tableau des flux de trésorerie pour son montant net (11,9 millions d'euros).

En novembre 2025, Waga Energy, au travers de sa filiale Wagafi US 2, a signé un emprunt de 180 millions de dollars US sur 4 ans avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) et HSBC Asset Management en tant que prêteur et agent prêteur pour financer ou refinancer des unités WAGABOX® aux Etats-Unis. Au 31 décembre 2025, le montant tiré sur ce nouvel emprunt s'élevait à 11,7 millions de dollars US (9,9 millions d'euros).

Subventions

Waga Energy a finalisé le 14 octobre 2025 la première monétisation d'un crédit d'impôt américain (Investment Tax Credit – ITC) pour le projet WAGABOX® du comté de Steuben (État de New York), mis en service en mars 2024. Ce crédit d'impôt à l'investissement, instauré dans le cadre de l'Inflation Reduction Act (IRA), est une aide fédérale visant à encourager l'investissement privé dans les infrastructures d'énergie renouvelable. Le produit de la vente de ce crédit d'impôt s'élève à 4,6 millions de dollars US (4,2 millions d'euros) et les frais associés à la transaction (primes d'assurance, honoraires juridiques et fiscaux) à 0,6 millions de dollars US (0,5 million d'euros). Le produit de la vente a été comptabilisé en subvention (produit constaté d'avance) dans les comptes 2025 de Waga Energy Inc et sera étalé sur une durée de 20 ans. La quote-part de subvention reconnue dans le résultat de l'exercice 2025 au titre de l'ITC s'élève à 0,4 million d'euros.

Par ailleurs, de récentes clarifications de la législation américaine devraient rendre les projets développés par Waga Energy éligibles aux crédits d'impôt « PTC » (Production Tax Credit) jusqu'en 2029. Le montant de ces crédits d'impôt dépendra notamment des volumes de biométhane produits. Ce crédit d'impôt ne pouvant être calculé de manière fiable à la date d'arrêté des comptes, aucun actif n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2025.

De nouvelles subventions d'investissement ont été accordées pour des projets au Canada, en Espagne et en France pour un montant total de 1 million d'euros. Ces subventions sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des unités WAGABOX® concernées à partir de leur mise en service.

3.2 Continuité d'exploitation

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration après prise en compte :

- De la trésorerie disponible au 31 décembre 2025 à hauteur de 60 millions d'euros et des prêts signés non tirés à hauteur de 190 millions d'euros, soit une liquidité totale de 250 millions d'euros au 31 décembre 2025 ;
- Du prévisionnel de trésorerie du Groupe intégrant les investissements prévus sur les projets signés et les financements sécurisés à la date d'arrêté des comptes.

Le Groupe a démontré sa capacité à lever les financements nécessaires aux nouveaux projets de WAGABOX® prévus dans son plan d'affaires. Toutefois, en cas de difficultés à trouver ces financements, le Groupe dispose de marges de manœuvre, comme le décalage de certains investissements.

Etats financiers consolidés IFRS – 31 décembre 2025

Par ailleurs, la présence d'EQT comme actionnaire majoritaire permet de disposer du soutien d'un acteur de référence dans le secteur de la transition énergétique pour accompagner le Groupe dans la prochaine étape de sa croissance, tant sur le plan commercial que financier.

Le management et le conseil d'administration estiment que ces éléments permettent au Groupe de couvrir ses besoins sur les 12 prochains mois, à savoir fin avril 2027.

4. Evénements postérieurs à la clôture

4.1 Développement commercial et opérations

Depuis le 1^{er} janvier 2026, le Groupe a signé un contrat aux Etats-Unis avec Cape May County Municipal Utilities Authority, organisme en charge du traitement des déchets dans le comté de Cape May, pour construire, exploiter et entretenir une unité WAGABOX® offrant une capacité installée de 60 GWh/an à Woodbine (New Jersey, USA).

Par ailleurs, le Groupe a mis en service quatre nouvelles unités, dont deux aux Etats-Unis pour une capacité installée de 330 GWh/an, une en France pour une capacité installée de 17 GWh/an et une unité vendue en France pour une capacité installée totale de 12 GWh/an.

À la date de ce document, le Groupe exploite donc 36 unités de production de biométhane en France, en Espagne, au Canada et aux États-Unis (dont 34 unités WAGABOX® et 2 modules cryogéniques), représentant une capacité installée supérieure à 1,9 TWh/an.

19 unités WAGABOX® sont par ailleurs en construction en France, en Europe, au Canada et aux États-Unis, représentant une capacité installée de 1,8 TWh/an.

4.2 Opérations sur le capital et les filiales

Le 7 janvier 2026, le capital de la Société a été porté à 267 818,06 euros (correspondant à 26 781 806 actions d'une valeur de 0,01 euro chacune) suite à l'exercice de 260 000 BSPCE et options.

4.3 Financement

En mars 2026, le Groupe a effectué un tirage d'un montant de 6,4 millions de dollars US (5,4 millions d'euros) sur le financement de 60 millions de dollars conclu en 2024 avec le gestionnaire d'actifs Eiffel Investment Group. A la date d'arrêté des comptes, le montant total tiré sur cet emprunt s'élevait à 59,8 millions de dollars US (50,9 millions d'euros).

Le Groupe a également effectué un tirage d'un montant de 10 millions d'euros sur le crédit corporate syndiqué de 124 millions d'euros. A la date d'arrêté des comptes, le montant total tiré sur cet emprunt s'élevait à 94 millions d'euros.

Subventions

En janvier 2026, le Groupe a obtenu, comme prévu à la signature du projet, une aide de 15 millions de dollars canadiens (9,2 millions d'euros) du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) du Québec pour le projet de production de biométhane engagé avec la Régie des matières résiduelles du Lac- du site de stockage de déchets d'Hébertville-Station (Canada).

A la date d'arrêté des comptes, le Groupe a 16 projets WAGABOX® signés potentiellement éligibles à l'Investment Tax Credit (ITC). La monétisation de ces crédits d'impôt devrait intervenir dans les mois qui suivent la mise en service des projets concernés.

4.4 Autres

Le Conseil d'administration de Waga Energy qui s'est tenu le 29 janvier à Eybens a procédé à la nomination de nouveaux administrateurs disposant d'une solide expérience : Luc Rémont comme Président du Conseil d'administration, Neil H. Smith et Maï de La Rochefordière comme administrateurs, ainsi que d'un nouveau censeur, Vikram Dhawan. Le Conseil d'administration de Waga Energy compte désormais 10 membres et 2 censeurs.

5. Périmètre de consolidation

5.1 Principes comptables liés au périmètre de consolidation

Les filiales contrôlées au sens d'IFRS 10 « Etats financiers consolidés », quel que soit le niveau de participation du Groupe dans les capitaux propres, sont intégrées globalement. L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dans lesquelles le Groupe détient une participation généralement majoritaire et en détient le contrôle. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de détention en actions. La notion de contrôle représente « le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités ».

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan et au résultat dans une catégorie distincte de la part groupe.

Toutes les transactions et positions internes aux filiales intégrées globalement sont éliminées en consolidation. La liste des principales filiales, coentreprises et entreprises associées est présentée en note 5.2.



Etats financiers consolidés IFRS – 31 décembre 2025

5.2 Périmètre de consolidation

Les sociétés consolidées au sein du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Méthode de consolidation		% Contrôle		% Intérêt	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
WAGA ENERGY	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère
WAGA ENERGY INC	IG (a)	IG (a)	100%	100%	100%	100%
SOIWAGA 1	IG	IG	49%	49%	49%	49%
SOIWAGA INFRA	IG	IG	100%	49%	100%	49%
WAGA ASSETS	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WAGA ASSETS 2	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WAGA ASSETS 3	IG	IG	100%	100%	100%	100%
SP WAGA 1	IG	IG	100%	100%	100%	100%
VALTOM ENERGIE BIOMETHANE	IG	IG	51%	51%	51%	51%
WAGARENA	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WAGA CLEAN ENERGY SUPPLY	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WAGA ASSETS VEHICULE 1	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WAGA ASSETS VEHICULE 2	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WAGA ASSETS VEHICULE 3	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WAGA ASSETS VEHICULE 4	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WAGA ASSETS VEHICULE 5	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WAGA ASSETS VEHICULE 6	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WAGA ASSETS VEHICULE 19	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WAGA ASSETS VEHICULE 18	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WAGA ASSETS VEHICULE 20	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WAGA ASSETS VEHICULE 22	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WAGA ASSETS VEHICULE 24	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WAGA ASSETS VEHICULE 25	IG		100%		100%	
WAGA ENERGY LIMITED	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WAGA ENERGY ESPANA	IG	IG	100%	100%	100%	100%
SOIWAGA ESPANA 1	IG	IG	100%	100%	100%	100%
SOIWAGA ESPANA 2	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WAGA ENERGY ITALIA	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WAVE ITALIA 1	IG		100%		100%	
WAVE ITALIA 2	IG		100%		100%	
WAGA ENERGIE CANADA	IG	IG	100%	100%	100%	100%
HARTLAND RENEWABLE RESOURCES GROUP	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WBC1 SEC	IG		100%		100%	
WBC2 SEC	IG		100%		100%	
WBC3 SEC	IG		100%		100%	
WAGAFI	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WAGAFI 2	IG		100%		100%	
WB STEUBEN LLC	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WB SCOTT AREA LLC	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WB CHEMUNG LLC	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WB HYLAND LLC	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WB MCKEAN LLC	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WB LANCHESTER	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WB DECATUR LLC	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WB BEAUMONT LLC	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WB ROCKINGHAM LLC	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WB OSTROM	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WB HAY LLC	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WB CHESTER LLC	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WB KERN LLC	IG	IG	100%	100%	100%	100%
WAGA ENERGY BRASIL	IG		100%		100%	

(a) Intégration globale

Au cours de l’exercice 2025, 13 nouvelles sociétés projet ont été créées.

Les sociétés canadiennes CWAC 1 Inc, CWAC 2 Inc, CWAC 3 Inc, WBC5 S.E.C. et Québec Inc n’ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation dans la mesure où elles n’ont aucun flux financier à date.

La société SOFIWAGA 1 est une entité structurée de financement des actifs WAGABOX®. La Société gère l'ensemble des activités et opérations liées au fonctionnement des unités WAGABOX® de ces entités structurées. Bien que détenue qu’à hauteur de 49%, la société est consolidée selon la méthode d’intégration globale, car conformément à la norme IFRS 10, WAGA ENERGY SA en détient le contrôle. En effet, WAGA ENERGY SA :

- Détient la capacité de diriger l’activité pertinente de la société et donc détient le pouvoir sur cette entité,
- Est exposée à des rendements variables en raison de ses liens avec cette entité, car il existe des pénalités contractuelles en cas de défaut de performance,
- A la capacité, en tant qu’exploitant, d’exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements obtenus

6. Information sectorielle

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », un secteur opérationnel est une composante distincte :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d’acquérir des produits des activités ordinaires et d’encourir des charges ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le Principal Décideur Opérationnel du Groupe a été identifié comme étant le Président Directeur Général qui prend les décisions stratégiques.

Sur ces bases, la Société a identifié un seul secteur opérationnel correspondant à la production de biométhane par épuration du biogaz issu des déchets.

Le montant de chiffre d’affaires réalisé avec nos quatre principaux clients au 31 décembre 2025 s’élève respectivement à 15,6 millions d’euros (soit 26% du total du produit des activités courantes), 6 millions d’euros (soit 10%), 5,6 millions d’euros (soit 9%) et 5,5 millions d’euros (soit 9%).

6.1 Produits des activités ordinaires par secteur géographique

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	31 décembre 2025	Amérique du Nord	Europe	France
Produits des activités ordinaires	59 639	12 074	5 519	42 046

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	31 décembre 2024	Amérique du Nord	Europe	France
Produits des activités ordinaires	55 662	20 513	5 704	29 446

6.2 Actifs non courants par secteur géographique

ACTIF (en milliers d'euros)	31 décembre 2025	Amérique du Nord	Europe	France
Immobilisations incorporelles	7 093	5 398		1 695
Immobilisations corporelles	271 882	177 099	9 457	85 327
Actifs financiers non courants	1 545	398		1 148
Impôts différés actifs	84	20	63	0
Autres actifs non courants	10 546		375	10 171
Total des actifs non courants	291 150	182 914	9 895	98 341

ACTIF (en milliers d'euros)	31 décembre 2024	Amérique du Nord	Europe	France
Immobilisations incorporelles	4 722	2 986	35	1 702
Immobilisations corporelles	168 448	89 517	9 664	69 267
Actifs financiers non courants	804	251	30	522
Impôts différés actifs	47		47	
Autres actifs non courants	10 129	177		9 952
Total des actifs non courants	184 151	92 932	9 776	81 443

7. Notes sur l'état de la situation financière consolidée

7.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie estimée.

Concernant les frais de recherche et développement, les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon la norme IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- a) Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement ;
- b) Intention de la Société d'achever le projet ;
- c) Capacité de celle-ci à utiliser cet actif incorporel ;
- d) Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif ;
- e) Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet ;
- f) Évaluation fiable des dépenses de développement.

Les principales catégories d'immobilisations incorporelles et leur durée d'amortissement retenue par le Groupe sont les suivantes :

- Logiciels : 1 à 5 ans ;
- Frais de développement : 5 ans ;
- Concession, brevets et licences : 6 ans.

VALEURS NETTES hors IFRS 16 (en milliers d'euros)	Situation au 31 décembre 2024	Augmentations / Dotations de la période	Diminutions / Reprises de la période	Reclassements et autres	Ecart de conversion	Situation au 31 décembre 2025
Valeurs brutes						
Frais de recherche et développement	973			455		1 427
Concessions, brevets, licences et logiciels	4 710	2 885			-457	7 138
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	316	630		-489		457
Sous total	5 999	3 515		-35	-457	9 022
Amortissements et dépréciations						
Amortissements des frais de recherche et développement	-354	-206				-560
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	-922	-447			1	-1 369
Amortissements des autres immos incorp.						
Dépréciation immobilisations corporelles en cours						
Sous total	-1 277	-653			1	-1 929
Total	4 722	2 861		-35	-456	7 093

Le poste "concessions, brevets, licences et logiciels" intègre la part payable aux opérateurs des sites de stockage de déchets correspondant au droit d'accès au gisement de biogaz. Pour l'exercice 2025, le montant de ces acquisitions s'élève à 2 885 milliers d'euros et concerne des contrats aux Etats-Unis.

Le solde des « Immobilisations incorporelles en cours » au 31 décembre 2025 pour 457 milliers d'euros correspond principalement à des travaux de R&D pour la standardisation des WAGABOX®. Le reclassement de 489 milliers d'euros correspond aussi principalement aux travaux de R&D pour la standardisation des WAGABOX®, à la suite de la mise en service de cette immobilisation.

7.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition en conformité avec la norme IAS 16 « immobilisations corporelles » qui comprend :

- Le prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux,
- Tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.
- L'estimation initiale des coûts de démantèlement et à l'enlèvement de l'unité WAGABOX® et la remise en état du site où elle est située

Une part significative des immobilisations corporelles correspond aux unités WAGABOX® conçues, produites, installées et exploitées par le Groupe. Ces unités génèrent des avantages économiques futurs pour le Groupe à travers les contrats long terme de vente de biométhane ou prestation d'épuration (cf note 8.1). Pour des raisons de sécurité et de savoir-faire spécifique acquis par la Société, celle-ci est l'unique exploitant des WAGABOX®. Le Groupe détient le contrôle de ces actifs qui sont comptabilisés en application de la norme IAS16.

Pour les WAGABOX® fabriquées par le groupe, les coûts directement attribuables aux WAGABOX® sont constitués de coûts de main d'œuvre directe, de coûts matières et de coûts externes (conseils, experts, sous-traitants...) directement liés à la préparation du site, à l'ingénierie, à la conception, aux études techniques, au calibrage, à la fabrication, à la livraison, au montage et à l'installation des WAGABOX® qui seront exploitées.

Les coûts directement attribuables à l'immobilisation ne sont capitalisés qu'à partir du moment où les deux critères suivants sont cumulativement remplis :

- Formalisation d'une marque d'intérêt de la part du prospect confirmant sa volonté de contractualiser (par exemple signature d'une lettre d'intention, MoU...)
- Pré-validation permettant de vérifier la faisabilité technique du projet (analyse du gisement biogaz et faisabilité du raccordement).

Avant la mise en service des WAGABOX®, lesdits coûts sont comptabilisés en « immobilisations corporelles en cours » et font l'objet, à chaque clôture annuelle, d'une analyse afin de s'assurer que les conditions d'activations sont toujours réunies.

Lorsque des composants significatifs des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composante majeure).

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend, le cas échéant, l'estimation des coûts relatifs au démantèlement (Note 7.13) et à la remise en état du site sur lequel elle est située, à raison de l'obligation contractuelle que le Groupe encourt.

L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charge sur la durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

- Wagabox® hors composant : 15 à 25 ans ;
- Wagabox® composant : 5 à 20 ans ;
- Bâtiments & constructions : 10 à 25 ans ;
- Installations techniques, matériel & outillage : 4 à 15 ans ;
- Matériel et mobilier de bureau, informatique : 3 ans.

Etats financiers consolidés IFRS – 31 décembre 2025

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

Les immobilisations en cours correspondent essentiellement aux Wagabox® en cours de construction.

Méthodes comptables appliquées aux contrats de location

Au début d'un contrat, le Groupe évalue si un contrat est, ou contient, un contrat de location.

Le contrat est ou contient un contrat de location si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période de temps en échange d'une contrepartie.

Pour évaluer si un contrat donne le droit de contrôler un actif identifié tout au long de la durée d'utilisation du bien, le Groupe évalue si :

- le contrat implique l'utilisation d'un actif identifié – ceci peut être spécifié de façon explicite ou implicite, et doit être physiquement distinct ou représenter substantiellement la capacité d'un actif physiquement distinct. Si le fournisseur possède un droit substantiel de substitution, alors l'actif n'est pas identifié ;
- le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation de l'actif tout au long de la période d'utilisation ;
- le Groupe a le droit de décider de l'utilisation de l'actif. Le Groupe a ce droit lorsqu'il dispose des droits de décision les plus pertinents pour déterminer comment et dans quel but est utilisé l'actif. Dans de rares cas, lorsque la décision sur la manière et l'objectif dont l'actif est utilisé est prédéterminée, le Groupe a le droit de diriger l'utilisation de l'actif si :
 - le Groupe a le droit d'exploiter l'actif, ou ;
 - le Groupe a conçu le bien d'une manière qui prédétermine comment et à quelles fins il sera utilisé.

Ces critères s'appliquent aux contrats conclus ou modifiés à compter du 1^{er} janvier 2018.

Au moment de la création ou de la réévaluation d'un contrat qui contient une composante de location, le Groupe a choisi de ne pas séparer les éléments non liés au contrat de location et de comptabiliser le contrat de location comme une composante locative unique.

Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette locative au début du bail :

- l'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, lequel comprend le montant initial de la dette locative ajusté des paiements de location effectués à la date de mise en service ou avant la date de mise en service, et additionné de tous les coûts directs marginaux encourus, déduction faite des primes incitatives de location reçues ;
- L'actif lié aux droits d'utilisation est ensuite amorti selon la méthode linéaire à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat jusqu'à la date de fin du contrat. En outre, la valeur de l'actif lié aux droits d'utilisation est ajustée pour tenir compte de certaines réévaluations de la dette locative et le cas échéant, diminuée en cas de pertes de valeur, conformément à IAS 36 ;
- La dette locative est initialement évaluée à la valeur actuelle des paiements de location qui n'ont pas encore été effectués, actualisés en utilisant le taux marginal d'emprunt du preneur (taux d'intérêt que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire). Ce taux représente le taux d'endettement qui serait obtenu pour financer l'actif considéré. Ainsi il a donc été déterminé ces taux-là sur la base de l'addition d'un

Etats financiers consolidés IFRS – 31 décembre 2025

taux sans risque (Emprunt d'Etat français) auquel ont été ajoutée des primes de risques propres à Waga Energy et enfin comme évoqué dans la question, les durées de ces contrats.

Les paiements de location inclus dans l'évaluation de la dette locative comprennent les éléments suivants :

- les paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance ;
- les paiements locatifs variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, initialement évalués à l'aide de l'indice ou du taux à la date d'entrée en vigueur ;
- les loyers dans une période de renouvellement facultative si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option de prolongation. A ce titre, l'analyse des clauses de renouvellement au regard de la norme IFRS 16 se fait de manière individuelle pour chaque contrat considéré et l'utilisation estimative de l'actif. En effet, la prise en compte des clauses de renouvellement est analysée au regard de leur durée d'utilité estimative, notamment si la durée d'utilisation estimative (notamment au regard du plan stratégique du Groupe) est supérieure à la durée initiale du contrat.

La dette locative est réévaluée en cas de variation des loyers futurs résultant d'un changement d'indice ou de taux ou si le Groupe modifie son évaluation quant à l'opportunité d'exercer une option d'achat, de prolongation ou de résiliation.

Lorsque la dette locative est réévaluée, un ajustement est apporté à la valeur comptable de l'actif lié aux droits d'utilisation ou est comptabilisé en résultat si le montant de l'actif lié aux droits d'utilisation a été réduit à zéro.

Les contrats identifiés correspondent principalement :

- aux équipements loués des sites de Saint Palais, Gueltas & Chevilly ;
- aux locaux loués par le Groupe (bureaux, entrepôts) ;
- à du matériel de transport loué.

A ce titre, le Groupe a défini les durées d'amortissements des différents actifs entrant dans le champ de la norme IFRS 16 au regard d'actifs similaires. Ainsi, les durées sont définies individuellement par contrat, et peuvent varier entre 3 et 15 ans, en fonction de la typologie d'actif :

- 15 ans pour les épurateurs-membrane achetés auprès d'un industriel, puis cédés dans le cadre d'un contrat de "sale & lease-back" à un loueur qui le loue à Waga Energy, de manière concomitante à la mise en service, et pour un montant correspondant à la valeur nette comptable de l'épurateur membrane. Cet équipement entre dans la construction d'unités Wagabox® ;
- Environ 9 ans pour les baux commerciaux ;
- 15 ans pour les réservoirs d'azote et de charbon ;
- Entre 3 et 4 ans pour les véhicules.

Contrats de location à court terme et contrats de location d'actifs à faible valeur

Les biens financés par des contrats de location au sens de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location et qui ne répondent pas aux critères d'exemptions sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ». Les durées de location retenues par le Groupe reflètent les durées non résiliables de chaque contrat, auxquelles ont été ajoutées toute option de prolongation ou toute option de résiliation des contrats que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer ou de ne pas exercer pour toutes les périodes couvertes par les options de prolongation.

Le passif locatif a été pour chaque contrat évaluée à la valeur actualisée du montant des loyers payés non encore versés. La valeur actualisée des loyers a été calculée en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat

Etats financiers consolidés IFRS – 31 décembre 2025

de location (si ce dernier est disponible) ou via le taux d'emprunt marginal en fonction de la durée du *Lease term*. Ces taux sont compris entre 3,7% et 9% en fonction de l'actif considéré.

Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les actifs liés au droit d'utilisation et les dettes locatives pour les contrats à court terme dont le bail a une durée inférieure ou égale à 12 mois et les locations d'actifs de faible valeur. Le Groupe comptabilise les loyers liés à ces contrats de location en charges.

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit, respectivement hors IFRS 16 et uniquement IFRS 16 :

VALEURS NETTES hors IFRS 16 (en milliers d'euros)	Situation au 31 décembre 2024	Augmentations / Dotations de la période	Diminutions / Reprises de la période	Reclassements et autres	Ecart de conversion	Situation au 31 décembre 2025
Valeurs brutes						
Terrains	806					806
Constructions	9 388	189		1 613		11 191
Installations techniques, matériel et outillages	117 235	39 103	-15	4 610	-5 429	155 504
Autres immobilisations corporelles	2 308	628	-20	-4	-115	2 797
Immobilisations corporelles en cours	51 404	74 764		-5 814	-7 948	112 406
Sous total (*)	181 141	114 684	-35	406	-13 492	282 704
Amortissements et dépréciations						
Dépréciation terrains						
Amort. et dep. constructions	-729	-605				-1 335
Amort. et dep. installations techniques, matériel et outillages	-16 079	-6 733	151	0	357	-22 304
Amort. et dep. autres immobilisations corporelles	-1 085	-488	20		38	-1 515
Dépréciation immobilisations corporelles en cours						
Sous total (**)	-17 893	-7 826	171	0	395	-25 153
Total	163 248	106 858	136	406	-13 097	257 551
(*) dont actif de démantèlement	578					578
(**) dont actif de démantèlement	-115					-115

VALEURS NETTES IFRS 16 (en milliers d'euros)	Situation au 31 décembre 2024	Augmentations / Dotations de la période	Diminutions / Reprises de la période	Reclassements et autres	Ecart de conversion	Situation au 31 décembre 2025
Valeurs brutes						
Constructions	2 568	1 673		0	-281	3 959
Installations techniques, matériel et outillages	4 560	8 516		134	-39	13 171
Autres immobilisations corporelles	402	274	-182			495
Sous total (*)	7 529	10 463	-182	134	-320	17 625
Amortissements et dépréciations						
Amort. et dep. Constructions	-599	-398	133	-1	40	-826
Amort. et dep. installations techniques, matériel et outillages	-1 539	-766		-6	3	-2 308
Amort. et dep. autres immobilisations corporelles	-192	-149	182			-160
Sous total (**)	-2 330	-1 314	315	-7	43	-3 293
Total	5 200	9 149	133	127	-277	14 332
(*) dont actif de démantèlement		380				380
(**) dont actif de démantèlement		-241				-241

Une part significative des immobilisations corporelles correspond aux unités WAGABOX® conçues, produites, installées et exploitées par le Groupe ou en cours de construction, représentant une valeur nette comptable totale de 244 millions d'euros au 31 décembre 2025.

7.3 Dépréciation des actifs

Conformément à IAS 36 « dépréciation d'actifs », le Groupe examine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un indice de perte de valeur sur les actifs incorporels et corporels à durée d'utilité déterminée. S'il existe de tels indices, le Groupe effectue un test de perte de valeur afin d'évaluer si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

Pour les immobilisations en cours, qui correspondent principalement à des WAGABOX® en cours de construction, une revue des projets est effectuée afin de s'assurer que les critères de capitalisation au regard de la norme IAS 16 sont toujours respectés. Par ailleurs, un test de dépréciation est effectué annuellement qu'il y ait un indice de perte de valeur ou non.

Etats financiers consolidés IFRS – 31 décembre 2025

Concernant les WAGABOX® en exploitation, le Groupe a retenu comme UGT chaque projet d’unité de valorisation du biogaz (unité WAGABOX®). Pour l’identification d’indice de perte de valeur, le Groupe effectue une comparaison entre les données budgétées et réalisées (notamment sur l’EBITDA). Par ailleurs une analyse de facteurs exogènes est aussi prise en compte comme des incidents climatiques ou opérationnels, ou tout évènement majeur qui remettrait en cause la rentabilité des unités WAGABOX®.

Pour la mise en œuvre des tests de dépréciation, la valeur d’utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d’exploitation provenant de plans internes et sur des données historiques. Ces données sont issues du business plan de chaque projet couvrant la durée du contrat d’achat de biogaz, avec des hypothèses de prix de vente basées sur les contrats de vente ou les estimations de marché. Les hypothèses sous-jacentes sont systématiquement mises à jour à la date du test. Concernant les projets américains, les cash flows tiennent compte de l’estimation du crédit d’impôt « ITC » attendu sur chaque projet mais n’intègrent pas les montants annuels de Production Tax Credit (« PTC ») qui pourraient être obtenus sur les projets jusqu’au 31 décembre 2029.

Concernant les projets pour lesquels les contrats de vente ne sont pas encore signés, un test de sensibilité est effectué sur le chiffre d’affaires (variation de +/-10%). Au 31 décembre 2025, la mise en œuvre de ces analyses de sensibilité n’a pas permis d’identifier d’impact significatif pouvant donner lieu à une dépréciation des actifs concernés.

Dans la mesure où, sans incident de production, les ressources générées par le projet sont relativement prévisibles, le risque de ne pas générer le niveau de flux de trésorerie attendu est limité.

7.4 Actifs financiers

7.4.1 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués par des dépôts de garantie liés aux contrats de location et des cautions.

Les actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti ; Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable des actifs financiers.

Dans ce dernier cas, la perte de valeur serait enregistrée au compte de résultat en provision pour dépréciation.

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (en milliers d’euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Dépôts et cautionnements versés	580	446
Autres créances immobilisées	965	358
Valeurs brutes	1 545	804
Valeurs nettes	1 545	804

Les autres créances immobilisées correspondent principalement à un compte à terme de 930 milliers d’euros nanti en contrepartie de l’émission d’une caution bancaire.

Etats financiers consolidés IFRS – 31 décembre 2025

7.4.2 Actifs financiers courants

ACTIFS FINANCIERS COURANTS (en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actifs financiers courants	435	
Valeurs brutes	435	
Valeurs nettes	435	

Les actifs financiers courants correspondent au solde espèces du contrat de liquidité pour 435 milliers d’euros, contrat résilié en décembre 2025 et qui sera remboursé sur le premier semestre 2026.

7.5 Impôts différés actifs et passifs

Les actifs et les passifs d’impôt exigibles de l’exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que la société s’attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales.

Les taux d’impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode du report variable, pour l’ensemble des différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers ainsi que sur les déficits reportables. Des actifs d’impôts différés sont reconnus au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu’il est probable que la société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

En application des principes décrits ci-dessus et du mécanisme de plafonnement du report en avant des déficits, aucun impôt différé actif n’a été reconnu au-delà des impôts différés passifs dans les comptes consolidés du Groupe. Au 31 décembre 2025 la somme des déficits reportables pour lesquels le Groupe n’a pas reconnu d’impôts différés actifs s’élève à 74,4 millions d’euros (en augmentation de +35,2 millions d’euros sur l’exercice), dont 33,3 millions d’euros (en augmentation de +19 millions d’euros sur l’exercice) pour les sociétés françaises et 41,1 millions d’euros (en augmentation de +16,2 millions d’euros sur l’exercice) pour les sociétés étrangères.

En effet, des actifs d’impôts différés sont reconnus au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu’il est plus probable qu’improbable que la société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

7.6 Autres actifs non courants

AUTRES ACTIFS NON COURANTS (en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Capital non versé	0	54
Fournisseurs, avances et acomptes sur immobilisations	9 959	9 732
Instruments Financiers - Actifs non courants	586	343
Total net des autres actifs non courants	10 546	10 129

Etats financiers consolidés IFRS – 31 décembre 2025

Les instruments financiers concernent des swaps de taux adossés à des financements de projet. La variation de juste valeur des swaps est constatée en autres éléments du résultat global (cf note 7.15).

Des avances sont versées au titre d’acomptes aux fournisseurs d’actifs immobilisés. La variation est présentée en activités liées aux investissements dans le tableau de flux de trésorerie.

7.7 Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode Coût Unitaire Moyen pondéré (« CUMP »), qui valorise les sorties de marchandises à la moyenne des coûts unitaires des entrées de la période. Cette moyenne des coûts unitaires est pondérée par les quantités en stock.

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable en stock.

Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée au compte de résultat sur la ligne amortissement et dépréciation.

STOCKS (en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Stocks de pièces	23 202	15 204
Stocks d'azote et charbon	406	269
Valeurs brutes	23 608	15 472
Dépréciations		-198
Valeurs nettes	23 608	15 275

Le Groupe effectue une revue de la valeur des stocks à la date de clôture de la période. Aucune provision n’a été constatée au titre de 2025.

Le montant du stock inclut le stock de pièces de rechange de sécurité mutualisé pour toutes les WAGABOX®.

La croissance des stocks reflète l’augmentation du parc de WAGABOX® en exploitation et en construction.

7.8 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Conformément à IFRS 9, une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d’inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

La norme IFRS 9 exige de tenir compte du risque de crédit relatif aux actifs financiers sur la base du principe des « pertes attendues », ce qui implique de reconnaître des dépréciations sur des créances commerciales non encore échues.

Des provisions pour dépréciation des comptes clients sont comptabilisées pour 670 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (en milliers d'euros)	Valeur brute	Echu	Non Echu	Dépréciation	Valeur Nette
Situation au 31 décembre 2025	19 086	2 132	16 954	-670	18 416
Situation au 31 décembre 2024	17 741	3 885	13 856	-634	17 107

Etats financiers consolidés IFRS – 31 décembre 2025

7.9 Créances d’impôt

CREANCES D'IMPÔT (en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Crédit Impôt Recherche	897	618
Créance d'impôt sur les sociétés	4	
Créances d'impôt	901	618

7.10 Autres actifs courants

AUTRES ACTIFS COURANTS (en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Fournisseurs, avances et acomptes, avoirs à recevoir	811	2 090
Personnel et organismes sociaux	148	23
État, TVA	6 967	5 470
Créances sur cessions d'actifs		
Charges constatées d'avance	1 090	1 544
Autres actifs courants et produits à recevoir	53	438
Total net des autres actifs courants	9 068	9 565

Les fournisseurs, avances et acomptes, avoirs à recevoir sont principalement constituées d’avances et acomptes fournisseurs versés à des fournisseurs pour l’achat de marchandises.

Les charges constatées d’avance concernent principalement des charges d’assurance annuelles, des charges locatives, ou encore des prestations de services annualisées. Concernant les charges locatives, il s’agit d’actifs à valeur faible qui n’ont pas été retraitées selon IFRS 16.

Les autres actifs courants et produits à recevoir à hauteur de 438 milliers d’euros concernait principalement en 2024 une retenue de garantie dans le cadre du contrat Hartland.

7.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides, convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7 « États des flux de trésorerie ».

Les découverts sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Equivalents de trésorerie	302	13 615
Disponibilités	60 035	54 686
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	60 337	68 301

Les équivalents de trésorerie sont constitués par des comptes à terme dont les contrats permettent la disponibilité des fonds sous 30 jours.

Il n’existe aucune restriction sur la trésorerie sur aucun des deux exercices.

7.12 Capitaux propres et détail des instruments dilutifs

7.12.1. Capital

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l’émission d’actions ou d’options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction de la prime d’émission, net d’impôt.

Politique de gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une assise financière suffisante afin de préserver la confiance des investisseurs et des créanciers et de soutenir la croissance future de l’entreprise.

Le capital social de Waga Energy est majoritairement composé d’actions ordinaires entièrement libérées d’une valeur nominale unitaire de 0,01 euro. L’augmentation de capital est détaillée en note 3.1.4.

Nombre d'actions	Actions ordinaires
Situation au 31 décembre 2024	24 788 343
Exercice BSPCE 01/04/2025	9 363
Exercice BSPCE 05/06/2025	38 870
Exercice BSPCE 01/09/2025	30 030
Exercice BSPCE 15/09/2025	810 000
Exercice BSPCE 24/10/2025	100
Exercice BSPCE 25/11/2025	845 100
Situation au 31 décembre 2025	26 521 806

7.12.2. Instruments dilutifs

Conformément à IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis, en contrepartie d’une augmentation des capitaux propres.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 2 à l’ensemble des instruments de capitaux propres accordés aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux.

La juste valeur des bons de souscription de parts de créateur d’entreprise (BSPCE) est déterminée par application du modèle Black & Scholes de valorisation d’options.

Les modalités d’évaluation retenues pour estimer la juste valeur des options sont précisées ci-après :

- Le prix de l’action retenu est égal au prix de souscription des investisseurs pour les plans antérieurs à la cotation de la Société, sur la base de la dernière augmentation de capital ;
- Le prix de l’action retenu pour les plans postérieurs à la cotation de la Société est précisé dans le tableau du paragraphe 8.6 ;
- Le taux sans risque est déterminé en fonction du terme attendu des instruments ;
- La volatilité a été déterminée sur la base d’un échantillon de sociétés cotées du secteur d’activité du Groupe, à la date d’attribution des instruments et sur une période équivalente à la durée de vie de l’option ;

Etats financiers consolidés IFRS – 31 décembre 2025

- Le terme attendu pour les instruments a été estimé à 4,9 ans ;
- Les perspectives de versement de dividende sur ce terme ont été considérées nulles ;
- Il n’a pas été tenu compte du taux de rotation du personnel, celui-ci étant considéré faible sur la population des bénéficiaires d’instruments.

La valeur des options est enregistrée au compte de résultat en charges de personnel entre la date d’octroi et la date de maturité, en contrepartie des capitaux propres. La charge est ainsi étalée sur la période d’acquisition en fonction des modalités donnant droit à leur acquisition. L’impact de l’étalement sur l’exercice s’élève à 3 186 milliers d’euros.

À chaque clôture, le Groupe évalue la probabilité de perte, par les bénéficiaires, des droits aux options ou aux actions attribuées gratuitement avant la fin de la période d’acquisition. Le cas échéant, l’impact de la révision de ces estimations est constaté au compte de résultat avec en contrepartie une variation des réserves consolidées. A cet effet, au 31 décembre 2025, suite à la prise de participation majoritaire d'EQT, les plans ont évolués (cf note 8.6 pour plus de détail).

7.13 Provisions

Des provisions sont constituées lorsqu’à la date de clôture, le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d’un événement passé et dont il est probable qu’elle engendrera une sortie de ressources représentative d’avantages économiques sans contrepartie dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provisions est évalué en application de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » sur la base de l’estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l’obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque l’effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues jugées nécessaires pour éteindre l’obligation correspondante. L’augmentation des provisions enregistrée pour refléter l’écoulement du temps et relative à l’actualisation est comptabilisée en charges financières.

Litiges et passifs éventuels

Le Groupe exerce son jugement au cas par cas dans l’évaluation des risques encourus et constitue une provision dès lors qu’il s’attend à une sortie probable de ressource. Dans le cas où aucune estimation fiable ne peut être faite, car jugée sans fondement ou trop peu étayée, il existe une obligation potentielle ou actuelle qui ne peut pas être comptabilisée (passif éventuel).

PROVISIONS (en milliers d’euros)	Démantèlement	Pensions et retraites	Pertes à terminaison	Autres	Total
Situation au 31 décembre 2024	744	360	617	187	1 908
Dotation de l'exercice	452			1 304	1 757
Reprise de provision non utilisée			-583	-149	-733
Coûts des services rendus		127			127
Ecart de conversion	-8		-34		-41
Pertes / (Gains) actuariels		-44			-44
Reclassement					
Situation au 31 décembre 2025	1 189	443	0	1 342	2 974
A moins d'un an au 31 décembre 2025	150		0	1 031	1 181
A plus d'un an au 31 décembre 2025	1 039	443		310	1 792

Provisions pour démantèlement

Lorsqu’une obligation légale ou contractuelle de démanteler une WAGABOX® existe, une provision pour démantèlement est constatée en contrepartie d’un actif de démantèlement, dont le coût fait l’objet d’une estimation régulière. En cas de changement significatif de l’estimation conduisant à une augmentation de la provision, la valeur nette de l’actif de démantèlement est également augmentée. Si le changement conduit à diminuer la provision, une dépréciation de l’actif est enregistrée.

Engagements sur les indemnités de pensions et retraites

Les engagements envers le personnel en France sont constitués de la provision pour indemnités de fin de carrière, évaluées sur la base des dispositions prévues par le code du travail.

Cet engagement concerne uniquement les salariés relevant du droit français. Le Groupe n’externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L’engagement est constaté au bilan en passif non courant, pour le montant de l’engagement total.

Conformément à la norme IAS 19, le coût des services rendus est présenté en résultat opérationnel. Le coût financier est comptabilisé en résultat financier. Les réévaluations du passif (écarts actuariels) sont comptabilisées directement en autres éléments du résultat global (OCI).

L’impact des changements de régime est constaté immédiatement en résultat. Aucun changement n’est intervenu sur les exercices présentés.

Après leur départ en retraite, les salariés du Groupe perçoivent des pensions en vertu des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés exercent leur activité.

Les engagements du Groupe sont comptabilisés sous forme de provisions ou de cotisations versées dans ce cadre à des caisses de retraites indépendantes et à des organismes légaux chargés d’en assurer le service.

Les indemnités de départ en retraite ne concernent que les salariés de la maison-mère Waga Energy. Aucun engagement au sens d’IAS 19 n’a été identifié et provisionné pour la filiale canadienne et la filiale américaine.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l’évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Age de départ	65 ans : non cadres 66 ans : cadres	64 ans : non cadres 65 ans : cadres
Taux d'actualisation (a)	4,00%	3,50%
Taux de croissance des salaires	3%	3%
Taux de charges sociales (b)	45%	44%
Table de survie	Insee 2024 avec distinction Hommes / Femmes	Insee 2022 avec distinction Hommes / Femmes
Probabilité de présence à l'age de la retraite (avant mortalité)	moins de 30 ans : 81,0% de 30 à 40 ans : 87,3% de 40 à 50 ans : 88,5% de 50 à 60 ans : 99,0% plus de 60 ans : 100,0%	moins de 30 ans : 81,0% de 30 à 40 ans : 87,3% de 40 à 50 ans : 88,5% de 50 à 60 ans : 99,0% plus de 60 ans : 100,0%

(a) Le taux d'acroyés au cours de la période d'actualisation a été déterminé par référence aux taux de rendement des obligations privées notées AA à la date de clôture. Ont été retenues des obligations de maturités comparables à celles des engagements.

(b) Hors impact des régimes de réduction temporaires.

Etats financiers consolidés IFRS – 31 décembre 2025

Le tableau des mouvements de l’engagement de retraite entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 est donné ci-après :

En milliers d'euros	31 décembre 2024	Impact sur le résultat consolidé				Impact autres éléments résultat global	31 décembre 2025
		Coût service rendus	Coût financier	Indemnités versées	Sous-total	Ecart actuariels	
Engagement global	360	112	14		487	-44	443
Engagement net	360	112	14		487	-44	443

Le Groupe ne disposant pas d’actifs de couverture, l’intégralité de l’engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif du Groupe.

Pertes à terminaison

Les provisions pour pertes à terminaison au titre des ventes d’équipement sont essentiellement constituées lorsqu’une prévision des coûts à terminaison d’une affaire, établie en fonction de l’estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire.

A la clôture 2025, la perte à terminaison comptabilisée au 31 décembre 2023 pour un montant de 0,6 millions d’euros sur un contrat de construction et de vente d’équipement au Canada a été reprise entièrement. Une provision pour risques et charges a été constatée à la place (autres provisions) pour couvrir d’éventuels coûts de mise en conformité prévus par le contrat.

7.14 Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d’emprunts obligataires, d’emprunts bancaires, d’avances conditionnées ainsi que de certains passifs.

Les emprunts sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée le cas échéant des coûts de transaction directement attribuable à l’opération. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti calculé à l’aide du taux d’intérêt effectif.

Les avances conditionnées reçues ne sont remboursables qu’en cas de succès des projets financés, selon des critères définis par avance avec l’organisme financeur.

Il a été considéré que ces avances seraient toutes remboursées du fait des succès attendus sur chaque projet financé. En conséquence, les avances ont été comptabilisées selon la norme IFRS 9 en fonction des flux actualisés des remboursements attendus. Le taux d’actualisation correspondant au taux de financement de marché a été déterminé par comparaison avec des financements souscrits auprès de banques pour des durées comparables.

Lors de la comptabilisation initiale des avances conditionnées, la différence entre leur juste valeur (valeur des flux de trésorerie futurs actualisés à un taux de marché) et le montant de la trésorerie reçue est comptabilisée comme une subvention publique constatée en « Autres Produits » au fur et à mesure de la comptabilisation des dépenses financées par ces avances, conformément à la norme IAS 20 (voir la note 7.15).

Le taux d’intérêt effectif intègre la prime éventuellement prévue au contrat qui sera susceptible d’être versée en cas de remboursement et prend en compte le chiffre d’affaires futur estimé lorsque les contrats d’avances remboursables prévoient une indexation sur le chiffre d’affaires généré par les projets.

Etats financiers consolidés IFRS – 31 décembre 2025

En cas de modification de l’échéancier des flux de remboursement prévus des avances remboursables, notamment en cas de changement d’estimation du chiffre d’affaires prévisionnel, la Société effectue un nouveau calcul de la valeur comptable nette du passif résultant de l’actualisation des nouveaux flux futurs de trésorerie attendus. L’ajustement en résultant est comptabilisé au compte de résultat de l’exercice au cours duquel la modification est constatée, en résultat financier.

En cas de constat d’échec prononcé, l’abandon de créance consenti est enregistré dans les autres produits de l’activité.

EMPRUNT ET DETTES FINANCIERES (en milliers d’euros)	31 décembre 2024	Emissions	Remboursements	Nouveaux contrats IFRS 16	Intérêts cours	Ecart de conversion	31 décembre 2025
Emprunts bancaires	82 246	82 535	-7 726		2 039	-519	158 574
Dettes associées	364		-4				361
Avances remboursables	1 267	199	-265		59		1 259
Emprunts obligataires	26 323	24 304			208	-3 637	47 197
Obligations convertibles	0				0		
Dettes financières IFRS 16	4 898		-622	10 555	225	-438	14 618
Autres dettes financières	37	15					52
Total	115 135	107 052	-8 618	10 555	2 530	-4 594	222 063

Emprunts bancaires

Les émissions d’emprunts bancaires concernent principalement :

- Des tirages, pour un montant total de 64 millions d’euros, sur le crédit corporate signé en 2024.
- Un premier tirage, net des frais d’émission, de 7,2 millions de dollars US (6 millions d’euros) sur le nouvel emprunt d’un montant total de 180 millions de dollars US signé par Wagafi US 2.
- Un tirage sur le nouveau financement conclu par Waga Energie Canada pour un montant net de 12 millions d’euros après remboursement des prêts existants.

Dettes associées

Il s’agit des dettes rattachées à des participations de la société Valtom Energie Biométhane.

Avances remboursables

Le Groupe bénéficie d’avances remboursables obtenues auprès de Bpifrance pour le développement de ses activités aux Etats-Unis, au Canada et au Brésil. Ces avances s’élèvent au total à 1,2 millions d’euros au 31 décembre 2025 et 1,3 millions d’euros au 31 décembre 2024. Le remboursement des avances relatives au Canada et aux Etats-Unis devrait s’étaler entre 2026 et 2028.

Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires à la clôture sont constitués de :

- Un emprunt obligataire chez Sofiwaga 1 pour un montant total de 1,6 millions d’euros, émis en novembre 2017 dans le cadre du financement des unités Wagabox® des sites de Saint Palais, Gueltas et Chevilly. Ces obligations ordinaires sont émises pour une durée de 12 années, expirant en novembre 2029.
- Un financement de 60 millions de dollars US souscrit par le gestionnaire d’actifs Eiffel Investment Group pour financer la construction de 4 unités de production de biométhane aux États-Unis sur une durée de 3 ans. Au 31 décembre 2025, le montant tiré sur cet emprunt s’élevait à 53,4 millions de dollars US (45,5 millions d’euros), dont 24,3 millions d’euros tirés sur l’exercice.

Etats financiers consolidés IFRS – 31 décembre 2025

L'échéance des emprunts et dettes financières est la suivante :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (en milliers d'euros)	31 décembre 2025	Inférieur à un an	Compris entre un et cinq ans	Supérieur à cinq ans
Emprunts bancaires	158 574	11 828	106 837	40 474
Dettes associées	361	361		
Avances remboursables	1 259		1 205	
Emprunts obligataires	47 197	2	46 912	
Dettes financières IFRS 16	14 618	1 281	5 127	7 985
Autres dettes financières	52			52
Total	222 063	13 471	160 081	48 511

7.15 Juste valeur des instruments financiers

Conformément à l'amendement d'IFRS 7, le tableau suivant présente les éléments comptabilisés en juste valeur par classe d'instruments financiers selon la hiérarchie suivant :

- Niveau 1 : instruments directement cotés sur un marché actif ;
- Niveau 2 : instruments cotés sur un marché actif pour un instrument similaire, ou dont les techniques d'évaluations sont basées sur des paramètres observables ;
- Niveau 3 : instruments dont les paramètres significatifs de valorisation ne sont pas observables.

31 décembre 2025

En milliers d'euros	Valeur comptable au 31 décembre 2025	Niveau	Juste valeur	Actifs / passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs / passifs évalués à la juste valeur par OCI	Actifs / passifs évalués au coût amorti
Actifs financiers non courants	965	3	965			965
Dépôts et cautionnements versés	580	2	580			580
Autres actifs non courants	9 960	2	9 960			9 960
Instruments financiers dérivés actifs	586	3	586		586	
Clients et comptes rattachés	18 416	2	18 416			18 416
Actifs financiers courants	435	2	435			435
Autres actifs courants	1 011	2	1 011			1 011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	60 337	2	60 337			60 337
Total des actifs financiers	92 290		92 290		586	91 704
Emprunts et dettes financières non courants	208 591	2	208 591			208 591
Autres passifs non courants	6	2	6			6
Instruments financiers dérivés passifs	106	3	106		106	
Emprunts et dettes financières courants	13 471	2	13 471			13 471
Fournisseurs et comptes rattachés	23 363	2	23 363			23 363
Autres passifs courants	16 102	2	16 102			16 102
Total des passifs financiers	261 639		261 639		106	261 533

Etats financiers consolidés IFRS – 31 décembre 2025

31 décembre 2024

En milliers d'euros	Valeur comptable au 31 décembre 2024	Niveau	Juste valeur	Actifs / passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs / passifs évalués à la juste valeur par OCI	Actifs / passifs évalués au coût amorti
Actifs financiers non courants	358	3	358			358
Dépôts et cautionnements versés	446	2	446			446
Autres actifs non courants	9 786	2	9 786			9 786
Instruments financiers dérivés actifs	343	3	343		343	0
Clients et comptes rattachés	17 107	2	17 107			17 107
Actifs financiers courants	0	2	0			0
Autres actifs courants	2 551	2	2 551			2 551
Trésorerie et équivalents de trésorerie	68 301	2	68 301			68 301
Total des actifs financiers	98 892		98 892	0	343	98 549
Emprunts et dettes financières non courants	103 894	2	103 894			103 894
Autres passifs non courants	7	2	7			7
Instruments financiers dérivés passifs	359	3	359		359	0
Emprunts et dettes financières courants	11 241	2	11 241			11 241
Fournisseurs et comptes rattachés	12 552	2	12 552			12 552
Autres passifs courants	13 165	2	13 165			13 165
Total des passifs financiers	141 219		141 219	0	359	140 859

7.16 Fournisseurs et comptes rattachés

FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES (en k€)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Fournisseurs et comptes rattachés	23 363	12 552
Total net des dettes fournisseurs	23 363	12 552

Le poste fournisseurs et comptes rattachés est en croissance du fait de la hausse de l'activité et des charges opérationnelles non courantes relatives à l'opération de changement de contrôle de la Société (cf Note 8.8).

7.17 Dettes d'impôt

DETTES D'IMPÔT (en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Impôt sur les sociétés	469	583
Dettes d'impôt	469	583

Les dettes d'impôts correspondent aux impôts exigibles à la clôture pour l'ensemble des entités du Groupe.

7.18 Autres passifs

7.18.1 Autres passifs non courants

AUTRES PASSIFS NON COURANTS (en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Instruments Financiers - Passifs non courants	106	359
Charges à payer	6	7
Produits constatés d'avance - non courant	18 663	11 287
TOTAL	18 775	11 653

Les produits constatés d'avance dont l'échéance est supérieure à un an au 31 décembre 2025 correspondent aux subventions d'investissement pour 18 663 milliers d'euros (dont 3 340 milliers d'euros reconnus au titre de l'Investment Tax Credit sur le projet Steuben aux Etats-Unis) et à des produits constatés d'avance à hauteur de 4 400 milliers d'euros, dont 4 129 milliers d'euros d'upfront payment reçu sur un projet aux Etats-Unis.

Etats financiers consolidés IFRS – 31 décembre 2025

7.18.2 Autres passifs courants

AUTRES PASSIFS COURANTS (en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Dettes sociales	3 026	2 674
Dettes fiscales	3 252	1 485
Avances et acomptes reçus, avoirs à établir	412	77
Produits constatés d'avance - courant	1 492	1 410
Dettes s/ acquis, d'actifs - courant	15 167	11 664
Autres dettes	523	1 425
TOTAL	23 872	18 735

Les produits constatés d’avance dont l’échéance est inférieure à un an au 31 décembre 2025 sont principalement constitués de la part à moins d’un an des subventions d’investissement pour 1 143 milliers d’euros et de produits liés à l’activité courante pour 348 milliers d’euros.

8. Notes sur le compte de résultat consolidé

8.1 Produits des activités ordinaires

Le Groupe reconnaît son chiffre d’affaires en application d’IFRS 15.

Les revenus ordinaires du Groupe proviennent de la vente de la production du biométhane à un énergéticien ou de la prestation d’épuration lorsque l’opérateur du site d’enfouissement des déchets détient le contrat de vente de biométhane. Par exception à ce modèle d’affaires, le Groupe se réserve la possibilité de réaliser une vente d’équipement.

Le Groupe Waga Energy opère dans l’ingénierie des gaz. Le Groupe conçoit, construit et exploite des unités WAGABOX® installées sur des sites d’enfouissement (en France, Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux ou ISDND, communément appelée décharges). Le biogaz produit par les déchets enfouis est capté par l’opérateur du site d’enfouissement. Les unités WAGABOX® épurent ce biogaz en biométhane grâce à une technologie brevetée, couplant épuration membranaire et distillation cryogénique. Le biométhane est directement injecté dans le réseau de gaz naturel.

La molécule de biométhane est rachetée par des énergéticiens ou des entreprises de négoce qui commercialisent ce biométhane auprès des utilisateurs finaux, ou directement par des utilisateurs finaux.

L’activité ordinaire du Groupe est basée sur le modèle d’affaires intégré de développeur-investisseur-exploitant sur des contrats long terme, dans lesquels le Groupe s’engage sur la performance des unités WAGABOX®. Les contrats clés impliquent les acteurs suivants :

- L’opérateur du site d’enfouissements des déchets, fournisseur de biogaz ;
- L’opérateur d’énergie, acheteur du biométhane ;
- Le Groupe, constructeur, opérateur de la WAGABOX® et le propriétaire du processus d’épuration du biogaz en biométhane.

Au sein de cette activité, deux modèles économiques distincts ont été développés :

- d’une part, la prestation d’épuration ;
- d’autre part, la vente de biométhane.

Etats financiers consolidés IFRS – 31 décembre 2025

Dans le cas de la prestation d'épuration, le Groupe contractualise avec l'opérateur de l'ISDND, réalise une prestation d'épuration du biogaz et garantit une rémunération fixe en contrepartie de la prestation. L'opérateur de l'ISDND, producteur de biométhane au sens réglementaire, détient dans ce cas le contrat de vente de biométhane avec l'énergéticien. En application de la norme IFRS15, les revenus issus de la prestation d'épuration sont comptabilisés en produits ordinaires du Groupe.

Dans le cas de la vente de biométhane, le Groupe conclut (i) un contrat d'achat du biogaz avec l'opérateur de l'ISDND et (ii) un contrat de vente du biométhane avec un acheteur. En France, le tarif est fixé par l'Etat pour les plus petites unités ; dans d'autres géographies et en France pour les unités de taille plus importante, le tarif est négocié de gré à gré sur la base d'une valeur marché. Ainsi, le Groupe tire ses revenus de la vente du biométhane sur le tarif obtenu ainsi que d'une prime complémentaire. Le modèle de vente de biométhane octroie à la Société la faculté de choisir l'acheteur et négocier librement une prime complémentaire, qui est une composante de revenu substantielle. En effet, comme l'acheteur peut tirer une valeur additionnelle sur la vente de l'énergie labellisée comme "verte", les producteurs de biométhane sont en mesure de négocier également une prime complémentaire (intitulée comme telle dans les contrats ie "prime complémentaire"), qui est négociée librement, et est donc reconnue au fur et à mesure du biométhane injecté dans le réseau. En application de la norme IFRS15, les revenus issus de la vente de biométhane sont comptabilisés en produits ordinaires, et les achats de biogaz en achats de marchandises.

Pour chaque contrat, une analyse est effectuée au regard de la norme IFRS 15 pour déterminer si Waga Energy intervient comme principal. A ce titre :

Dans le cadre de la vente directe de biométhane, Waga Energy intervient comme principal dans la transaction pour les raisons suivantes :

- C'est Waga Energy qui choisit l'énergéticien, notamment en fonction du montant du revenu additionnel possible avec les primes complémentaires ;
- C'est Waga Energy qui a la relation contractuelle avec l'énergéticien et négocie avec lui le prix de vente (même si la marge de négociation est limitée en France) ;
- Les primes complémentaires (décrites ci-dessus) représentent une part significative de la marge incrémentale d'un contrat.

Ainsi, Waga Energy agit en tant que principal au titre de son obligation de performance de fournir du biométhane à l'énergéticien. Waga Energy procède elle-même à la livraison du biométhane. En synthèse, Waga Energy agit comme principal au regard de sa capacité à décider à qui il le vend et à quel prix.

Dans le cadre de la prestation d'épuration, Waga Energy ne fait que rendre une prestation de service d'épuration. C'est l'ISDND qui choisit l'acheteur, la relation contractuelle avec lui et négocie avec lui les prix de vente. Ainsi le client de Waga Energy est l'opérateur de décharge et l'obligation de performance est la prestation d'épuration vendue à cet opérateur.

Par ailleurs, pour le Groupe, l'engagement d'épurer le biogaz ou vendre le biométhane n'est pas quantifiable car le respect des obligations ne peut s'apprécier qu'une fois la prestation ou la vente effectuée. En particulier, le Groupe n'est pas engagé sur des volumes prédéfinis et fixes à épurer ou vendre.

De ce fait, le Groupe n'a pas présenté d'information complémentaire.

Par exception au modèle d'affaires, les autres produits ordinaires du Groupe incluent les contrats long-terme de vente d'équipements (contrat d'EPC ou Engineering Procurement & Construction) pour lesquels les résultats d'affaires sont reconnus selon la méthode du chiffre d'affaires à l'avancement par les coûts. Les modifications de contrat notamment sur le prix sont pris en compte dans la détermination du résultat à terminaison lorsqu'elles sont approuvées par le client. Les actifs sur contrat correspondent aux factures à établir, aux avances versées aux sous-traitants ou aux retenues de garanties. Ils sont intégrés respectivement dans les

Etats financiers consolidés IFRS – 31 décembre 2025

lignes « Clients et comptes rattachés » et « Autres actifs courants » du bilan consolidé. Les passifs sur contrats sont principalement constitués des avances reçues et des produits constatés d’avance. Ils sont intégrés sur la ligne « Autres passifs courants » du bilan consolidé.

Dans le cas où la prévision à fin d’affaires fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée conformément à la norme IAS 37, indépendamment de l’avancement de la construction de l’équipement et en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dès lors qu’ils sont considérés comme hautement probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour perte à terminaison sont présentées au passif du bilan (voir note 7.13).

Les produits des activités ordinaires (ou chiffre d’affaires) correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe.

Les produits des activités ordinaires figurent nets de rabais et de remises, et déduction faite des ventes intragroupes.

Aucun produit n’est comptabilisé lorsqu’il y a une incertitude significative quant à la recouvrabilité de la contrepartie due.

PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES (en milliers d'euros)	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
Vente de Gaz et prestations d'épuration	52 813	89%	42 834	77%
Vente d'équipements	5 407	9%	12 134	22%
O&M et autres	1 419	2%	693	1%
Total produit des activités ordinaires	59 639	100%	55 661	100%

Les ventes de gaz et prestations d’épurations correspondent à 44,8 millions d’euros aux revenus générés par la production de biométhane et 8 millions d’euros aux prestations d’épurations.

Les ventes d’équipements correspondent à la vente d’équipement réalisée par la filiale HRRG au Canada (contrat Hartland), dont la mise en service a eu lieu en mai 2025, ainsi qu’au contrat de vente d’équipement signé en 2024 par Waga Energy SA avec Avergies & ValOrizon.

La prestation d’O&M (Operating & Maintenance) est principalement réalisée pour les WAGABOX® de Lorient Agglomération et de Hartland, suite à sa mise en opération en mai 2025. Le poste « O&M et autres » inclut également les revenus de vente d’électricité sur le site d’Arbois et des études réalisées par le Groupe.

8.2 Autres produits

Les autres produits de l’activité comportent les produits relatifs aux subventions ainsi que le Crédit Impôt Recherche (CIR) & le Crédit Impôt Innovation (CII).

En application de la norme IAS 20, les subventions publiques reçues sont initialement comptabilisées au bilan en produits différés. Les subventions publiques sont reprises en produits dans le compte de résultat de l’exercice :

- de manière symétrique à l’amortissement des actifs pour les subventions publiques liées aux investissements. Les subventions qui financent les coûts de développement immobilisés sont assimilables à des subventions d’équipement. La reprise en résultat des dites subventions s’effectue au même rythme que l’amortissement des immobilisations financées, directement au crédit du compte de dotation ;

Etats financiers consolidés IFRS – 31 décembre 2025

- au prorata des charges engagées pour les subventions publiques couvrant des dépenses opérationnelles. En particulier, les subventions destinées à couvrir des dépenses comptabilisées en charges de l'exercice sont reconnues en fonction de l'avancement dudit projet de R&D (prorata des coûts engagés/coûts budgétés).

AUTRES PRODUITS (en milliers d'euros)	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
Crédit Impôt Recherche	287	68%	263	53%
Subventions	133	32%	235	47%
Total Autres Produits	420	100%	498	100%

8.3 Achats de marchandises et variation de stocks

ACHAT DE MARCHANDISES (en milliers d'euros)	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
Matières premières et pièces de rechange	18 734	69%	16 926	55%
Sous-traitance	3 559	13%	7 096	23%
Matériel & Equipement	26 466	97%	14 559	47%
Variation de stocks	-21 476	-79%	-7 810	-25%
Total achat de marchandises	27 283	100%	30 770	100%

Les achats de matières premières et pièces de rechange incluent les redevances d’achat de biogaz.

Les achats de matériel et équipement ont fortement augmenté en lien avec la croissance de l’activité du Groupe et pour la construction de WAGABOX® vendues.

8.4 Charges externes

CHARGES EXTERNES (en milliers d'euros)	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
Sous-traitance générale	204	2%	281	3%
Locations et charges locatives	1 618	12%	1 339	12%
Entretiens et réparations	1 550	12%	938	8%
Primes d'assurance	1 953	15%	1 480	13%
Personnel mis à disposition	179	1%	235	2%
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	4 217	32%	3 728	33%
Publicités	276	2%	279	3%
Transports	119	1%	149	1%
Déplacements, missions	1 486	11%	1 247	11%
Frais postaux & Télécom	628	5%	772	7%
Services bancaires	374	3%	256	2%
Autres charges externes	757	6%	446	4%
Total charges externes	13 362	100%	11 150	100%

Les locations et charges locatives correspondent à des charges locatives maintenues au compte de résultat au titre des exemptions prévues par la norme IFRS 16, et aux taxes foncières.

L’augmentation des charges externes ralentit par rapport à la très forte croissance du CA lié à la vente de gaz et aux prestations d’épuration.

8.5 Charges de personnel

Les charges de personnel allouées au développement des projets sont comptabilisées à l’actif lorsque les projets remplissent les critères d’activation requis par la norme IAS 16 « immobilisations corporelles » (note 7.2).

Les autres charges de personnel, incluant le coût des services lié à la provision pour départ en retraite (note 7.13) et le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres (note 7.12) figurent en charge au compte de résultat.

Les charges de personnel se ventilent comme suit :

CHARGES DE PERSONNEL (en milliers d’euros)	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
Rémunération du personnel	10 840	53%	9 724	52%
Charges IFRS 2	3 186	16%	3 290	17%
Charges sociales	6 108	30%	5 549	29%
Autres charges de personnel	185	1%	162	1%
Coûts des services rendus	127	1%	107	1%
Total charges de personnel	20 446	100%	18 833	100%

L’effectif moyen s’élève à 256 personnes au cours de l’exercice 2025 contre 216 personnes au cours de l’exercice précédent, soit une croissance de 18,5%

8.6 Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

Des Bons de Souscription de Parts de Créateurs d’Entreprise (« BSPCE ») ainsi que des options de souscription d’actions ont été attribués aux dirigeants et à certains salariés clés au cours des exercices passé.

Suite à la prise de participation majoritaire d'EQT en septembre 2025, les plans suivants ont évolué comme suit :

- L’exercice par les Fondateurs de leurs BSPCE 2019 et 2021, soit respectivement 260 000 BSPCE 2019 et 550 000 BSPCE 2021, représentant une augmentation de capital en numéraire de 6 327 892 euros (dont 8 100 euros de capital social) pour 810 000 actions ordinaires, apportées à la société Waga Energy Management Services (ex Box BidCo) le 17 septembre 2025 dans le cadre de l’Opération de Bloc ;
- L’accélération du calendrier d’exercice des BSPCE 2019, BSPCE 2021 et des options 2021.1 et 2021.2 en raison du changement de contrôle de la Société par voie de cession d’au moins 50% de son capital, soit une date limite d’exercice initialement fixée à la date de réalisation de l’Opération de Bloc (soit le 17 septembre 2025), prolongée par décision du conseil d’administration jusqu’au jour ouvré précédant la date d’ouverture de l’OPA, soit le 24 novembre 2025 (telle que fixée par l’AMF, conformément à l’article 231-32 du règlement général de l’AMF) ;
- Pour les plans 2023 (dont la vesting period arrive à échéance en 2027), le prix de l’offre (OPA) proposé étant inférieur au prix d’exercice fixé à 27,59€, il a été proposé aux détenteurs une indemnisation de 3€ par bon en contrepartie de la renonciation du bon par les salariés concernés. Cette indemnisation a été versée par Waga Energy SA. Cette indemnisation a été faite sur une base volontaire (le salarié n’étant pas obligé d’accepter), et a été acceptée par l’ensemble des détenteurs. Ainsi, cette opération a été traitée comptablement comme suit :

Etats financiers consolidés IFRS – 31 décembre 2025

- L'ensemble de la charge du plan initial a été comptabilisée à la date d'annulation du plan en lien avec le montant qui aurait dû être comptabilisé sur la période de service résiduelle en l'absence d'annulation (IFRS 2.28a) au 31 décembre 2025 ;
- L'indemnisation de 3€ par bon/option a été versée aux salariés puis refacturée à la société Waga Energy Management Services en tant qu'initiateur de l'offre. L'impact est donc nul sur le résultat net 2025 du Groupe.

A noter que les plans 2024, qui ont fait l'objet d'un accord de liquidité, n'ont pas été modifiés au 31 décembre 2025 et continuent selon le règlement du plan initial, à l'exception du vesting qui interviendra en une seule fois le 27 septembre 2028 au lieu d'une acquisition progressive dans le plan initial.

Les différents plans initiaux sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Types de titres	BSPCE 2019	BSPCE 2021	OPTIONS 2021	OPTIONS 2021	BSPCE 2023
Date du CA ayant attribué les bons	18/12/2019	30/06/2021	30/06/2021	08/09/2021	24/01/2023
Fin de vesting	18/12/2023	30/06/2025	30/06/2025	30/06/2025	24/01/2027
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	€ 318,42	€ 1 000,00	€ 1 000,00	€ 1 000,00	€ 27,54
Vesting	- à hauteur de 25% des BSPCE détenus par le Titulaire à l'expiration d'une période de vingt-quatre (24) mois à compter de leur date d'attribution ; - le solde restant, à hauteur d'un vingt-quatrième (1/24) à l'expiration de chaque mois écoulé à l'issue de la période initiale de vingt-quatre (24) mois, et ce pendant une période de vingt-quatre (24) mois.				
Durée de validité	17/12/2029	30/06/2031	30/06/2031	30/06/2031	24/01/2033
Nombres de bons attribués au 31 décembre 2023	1 000 000	1 250 000	110 000	85 000	
Nombres de bons attribués au 31 décembre 2024	1 000 000	1 250 000	110 000	85 000	337 000
Nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites au 31 décembre 2024	642 863	1 166 600	110 000	85 000	313 500
Nombre d'options exercées	-582 863	-1 115 600		-35 000	
Nombre d'options devenues caduques		-11 000			-23 000
Nombre d'options annulées et indemnisées					-267 500
Nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites au 31 décembre 2025	60 000	40 000	110 000	50 000	23 000

Principales données et hypothèses	BSPCE 2019	BSPCE 2021	OPTIONS 2021	OPTIONS 2021	BSPCE 2023
Maturité	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Taux sans risque	0,36%	-0,57%	-0,57%	0,24%	2,98%
Volatilité	40,72%	48,60%	48,60%	48,60%	43,30%
Prix du sous-jacent	318,42 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	28,50 €
Prix d'exercice	318,42 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	27,54 €
Juste valeur de l'instrument	112,30 €	366,81 €	366,81 €	411,87 €	11,99 €

Types de titres	OPTIONS 2023	BSPCE 2023.2	OPTIONS 2023.2	OPTIONS 2023.3	BSPCE 2024.1
Date du CA ayant attribué les bons	24/01/2023	29/06/2023	29/06/2023	20/07/2023	26/04/2024
Fin de vesting	24/01/2027	29/06/2027	29/06/2027	20/07/2027	26/04/2028
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	€ 27,54	€ 27,39	€ 27,39	€ 27,39	€ 16,22
Vesting	- à hauteur de 25% des BSPCE détenus par le Titulaire à l'expiration d'une période de vingt-quatre (24) mois à compter de leur date d'attribution ; - le solde restant, à hauteur d'un vingt-quatrième (1/24) à l'expiration de chaque mois écoulé à l'issue de la période initiale de vingt-quatre (24) mois, et ce pendant une période de vingt-quatre (24) mois.				
Durée de validité	24/01/2033	29/06/2033	29/06/2033	20/07/2033	26/04/2034
Nombres de bons attribués au 31 décembre 2023					
Nombres de bons attribués au 31 décembre 2024	196 000	15 000	3 000	25 000	70 000
Nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites au 31 décembre 2024	154 500	15 000	0	25 000	70 000
Nombre d'options exercées	-5 000				
Nombre d'options devenues caduques	-23 000				
Nombre d'options annulées et indemnisées	-28 000	-15 000		-25 000	
Nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites au 31 décembre 2025	98 500	0	0	0	70 000

Etats financiers consolidés IFRS – 31 décembre 2025

Principales données et hypothèses	OPTIONS 2023	BSPCE 2023.2	OPTIONS 2023.2	OPTIONS 2023.3	BSPCE 2024.1
Maturité	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Taux sans risque	2,98%	3,19%	3,19%	3,14%	2,54%
Volatilité	43,30%	46,70%	46,70%	46,40%	46,41%
Prix du sous-jacent	28,50 €	27,55 €	27,55 €	28,50 €	16,56 €
Prix d'exercice	27,54 €	27,39 €	27,39 €	27,39 €	16,22 €
Juste valeur de l'instrument	12,10 €	12,20 €	12,20 €	12,84 €	7,22 €

Types de titres	BSPCE 2024.2.1	BSPCE 2024.2.2	OPTIONS 2024.1
Date du CA ayant attribué les bons	27/09/2024	27/09/2024	27/09/2024
Fin de vesting	30/04/2029	27/09/2028	27/09/2028
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	€ 15,58	€ 15,58	€ 15,58
Vesting	- à hauteur de 25% des BSPCE détenus par le Titulaire à l'expiration d'une période de vingt-quatre (24) mois à compter de leur date d'attribution ; - le solde restant, à hauteur d'un vingt-quatrième (1/24) à l'expiration de chaque mois écoulé à l'issue de la période initiale de vingt-quatre (24) mois, et ce pendant une période de vingt-quatre (24) mois.		
Durée de validité	27/09/2034	27/09/2034	27/09/2034
Nombres de bons attribués au 31 décembre 2023			
Nombres de bons attribués au 31 décembre 2024	24 000	436 800	139 200
Nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites au 31 décembre 2024	24 000	436 800	139 200
Nombre d'options devenues caduques		-15 400	
Nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites au 31 décembre 2025	24 000	421 400	139 200

Principales données et hypothèses	BSPCE 2024.2.1	BSPCE 2024.2.2	OPTIONS 2024.1
Maturité	10 ans	10 ans	10 ans
Taux sans risque	1,93%	1,93%	1,93%
Volatilité	46,54%	46,54%	46,54%
Prix du sous-jacent	14,52 €	14,52 €	14,52 €
Prix d'exercice	15,58 €	15,58 €	15,58 €
Juste valeur de l'instrument	5,81 €	5,81 €	5,81 €

Il en résulte la comptabilisation d’une charge de 3 186 milliers d’euros au titre de l’exercice 2025, contre 3 290 milliers d’euros au titre de l’exercice 2024.

8.7 Autres produits et charges opérationnels courants

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS (en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Autres produits opérationnels courants	757	700
Autres charges opérationnelles courantes	-893	-724
Total autres produits et (charges) opérationnels courants	-136	-24

Les autres produits opérationnels courants concernent pour 255 milliers d’euros des produits de gestion sur des WAGABOX® et pour 282 milliers d’euros la facturation de loyers à des tiers pour une partie des locaux du siège social.

Les autres charges opérationnelles courantes sont constituées du versement de redevances, de jetons de présence ainsi que de diverses charges de gestion courantes. Les autres charges opérationnelles courantes comprennent également des charges de gestion sur des WAGABOX® pour 361 milliers d’euros, correspondant principalement à des pénalités contractuelles pour indisponibilité.

8.8 Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants regroupent les opérations non courantes de montants significatifs qui par leur nature ou leur caractère inhabituel, peuvent nuire à la lisibilité de la performance de l’activité opérationnelle courante du Groupe.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS (en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Autres produits opérationnels non courants	2 207	612
Autres charges opérationnelles non courantes	-9 340	-273
Total autres produits et (charges) opérationnels non courants	-7 133	339

Les autres produits non courants concernent d’une part la quote-part de subventions reprise au résultat pour 1 236 milliers d’euros et d’autre part la refacturation de coûts pour 962 milliers d’euros à la société Waga Energy Management Services (ex Box BidCo) liés à l’opération de changement de contrôle de la Société.

Les autres charges non courantes concernent des charges non récurrentes pour 8 333 milliers d’euros, dont la majorité est liée à l’opération de changement de contrôle de la Société, ainsi que les frais relatifs à la monétisation des crédits d’impôt ITC.

8.9 Résultat financier

Le résultat financier inclut l’ensemble des charges liées au financement de la Société (intérêts payés, intérêts courus, charges financières de location, désactualisation des passifs non courants, impact financier de la juste valeur), ainsi que les gains et pertes de change. Les autres produits financiers intègrent également les intérêts perçus par la Société sur ses placements de trésorerie.

RESULTAT FINANCIER (en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Intérêts des dettes financières	-9 726	-4 177
Coût de l'endettement financier	-9 726	-4 177
Gain de change	358	286
Autres produits financiers	1 118	1 443
Désactualisation	-75	-63
Perte de change	-1 329	-70
Autres charges financières	-227	-299
Autres produits et charges financiers	-156	1 310
Résultat financier	-9 882	-2 867

La hausse des intérêts d’emprunt s’explique principalement par l’augmentation de la dette, avec un total de tirages de 107 millions d’euros au 31 décembre 2025 (cf note 7.14).

Les intérêts courus au 31 décembre 2025 s’élèvent à 2 323 milliers d’euros.

Les autres produits financiers sont principalement constitués par les intérêts produits par les comptes à terme (cf note 7.11).

8.10 Impôts sur les résultats

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées, lorsque les bases sont constatées en résultat. Le cas échéant, les effets impôt sur les éléments directement constatés en capitaux propres sont également constatés en capitaux propres.

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux autorités fiscales par chacune des sociétés consolidées dans les pays où elle exerce.

Les impôts différés sont enregistrés au bilan et au compte de résultat consolidés et résultent :

- du décalage temporaire entre la constatation comptable d'un produit ou d'une charge et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur ;
- des différences temporelles existant entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs du bilan ;
- des retraitements et éliminations imposés par la consolidation et non comptabilisés dans les comptes individuels ;
- de l'activation des déficits fiscaux.

Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues périodiquement par entité fiscale et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés. Ces perspectives de récupération sont analysées sur la base d'un plan fiscal indiquant le niveau de revenu imposable projeté.

Les hypothèses incluses dans le plan fiscal sont cohérentes avec celles incluses dans les budgets et plan à moyen terme préparés par les entités du Groupe et approuvés par le Conseil d'Administration.

Les impôts différés sont calculés au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture (voir note 8.1.4).

Autres impôts et taxes

En France, la loi de finance 2010 a introduit une contribution économique territoriale en remplacement de la taxe professionnelle (CET). La CET intègre deux nouvelles contributions : la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Pour les exercices présentés, le Groupe a comptabilisé cette taxe en résultat opérationnel courant dans le poste « Impôts, taxes et versements assimilés ».



Etats financiers consolidés IFRS – 31 décembre 2025

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif :

En K€	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Impôts exigibles	-816	-1 253
Impôts différés	80	
Total impôt sur les résultats	-737	-1 253

En K€	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Résultat net	-29 534	-17 226
Impôt consolidé	-737	-1 253
Crédit d'impôt recherche	287	263
Résultat théorique avant impôts	-29 084	-16 236
Taux d'impôt sur les bénéfices applicables à la maison mère	25,0%	25,0%
Charge théorique d'impôt au taux courant	-7 271	-4 059
Augmentation/Diminution de la charge d'impôt résultant de :		
IDA sur déficit reportable non activé	-6 335	-4 289
Autres IDA non activés	-382	72
Paielements fondés sur des actions	-797	-823
Différences permanentes	-295	-57
Autres (impôts sans base, effets baisse de taux etc.)	-199	-215
CHARGE RÉELLE D'IMPÔT	-737	-1 253
Taux d'impôt réel	3%	8%

8.11 Résultat par action

Le calcul du résultat de base par action est basé sur le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, tandis que le calcul du résultat dilué par action inclut également toutes les actions ordinaires potentielles dilutives si elles satisfont à certains critères précisés dans la norme IAS 33.

Le résultat de base par action s'obtient en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode du rachat d'action.

Selon cette méthode, les fonds recueillis par les instruments financiers potentiellement dilutifs sont affectés au rachat d'action à leur valeur de marché. L'effet de dilution des actions potentielles issues des plans d'options de souscription (BSPCE) ou des instruments convertibles, n'est pas reflété dans le calcul du résultat dilué par action, du fait de résultat déficitaire.

La dilution s'obtient par différence entre le montant théorique d'action qui serait racheté et le nombre d'options potentiellement dilutives.

RESULTAT PAR ACTION	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	-30 322 426	-17 582 561
Nombres d'actions ordinaires	26 521 806	24 788 343
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	22 512 215	23 674 915
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et potentielles	22 512 215	23 674 915
Résultat en euros par action	-1,35	-0,74
Résultat dilué en euros par action	-1,35	-0,74

8.12 Engagements hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan assuré par le groupe vise les informations relatives aux engagements donnés et reçus suivants :

- sûretés personnelles (avals, cautions et garantie) ;
- sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages) ;
- locations simples, obligations d’achats et d’investissements ;
- autres engagements.

Les avals, cautions et garanties données correspondent essentiellement à des cautions de marché relatives aux projets WAGABOX® ainsi qu’à une garantie accordée sur le financement Eiffel.

Les nantissements donnés correspondent essentiellement à des sûretés consenties dans le cadre des financements bancaires. Leur augmentation en 2025 est principalement liée aux nouveaux financements tirés au cours de l’exercice, notamment la dette corporate.

Les autres engagements correspondent principalement à l’hypothèque sur les locaux acquis par la filiale Wagarena, au bénéfice des banques ayant octroyé le financement immobilier.

Les engagements financiers reçus correspondent aux garanties octroyées par l’Etat ou la BPI France au titre de contrats d’emprunts bancaires aux organismes prêteurs.

ENGAGEMENTS FINANCIERS (en k€)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties données	-120 196	-35 960
Nantissements	-122 315	-64 228
Autres	-7 903	-2 817
Engagements donnés	-250 415	-103 003
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties reçues	3 094	1 544
Autres	629	
Engagements reçus	3 723	1 544
Engagements nets	-246 692	-101 460

8.13 Transactions avec les parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises et personnes physiques associées directement ou indirectement au Groupe, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans le Groupe.

Ces transactions sont effectuées aux conditions normales du marché.

L’ensemble de ces opérations a été recensé conformément à la norme IAS 24 et leur incidence sur les comptes consolidés du Groupe est la suivante par nature et par partie liée :



Etats financiers consolidés IFRS – 31 décembre 2025

31 décembre 2025

Entité du groupe	Désignation de la partie liée	Nature de partie liée	Description de la transaction	Bilan (en milliers d'euros)	Compte de résultat (en milliers d'euros)
Waga Energy SA	Société Européenne de Gestion de l'Energie (SEGE)	Société du même groupe qu'un actionnaire détenant plus de 10% des actions	Contrat de vente de Biométhane	354	2 542
Waga Energy Inc.	ALAT US	Société du même groupe qu'un actionnaire détenant plus de 10% des actions	Contrat O&M	0	147
Waga Energy SA	Waga Energy Management Services	Actionnaire	Refacturation de coûts	3 349	2 791
Waga Energy SA	Waga Energy Management Services	Actionnaire	Convention de management fees	-221	-118
Waga Energy SA	Air Liquide France Industrie (ALFI)	Société du même groupe qu'un actionnaire détenant plus de 10% des actions	Achat épurateurs membranes	0	-630
Waga Energy SA	Air Liquide France Industrie (ALFI)	Société du même groupe qu'un actionnaire détenant plus de 10% des actions	Location cadre Azote et achat Azote	33	-439
Waga Energy SA	Air Liquide Biogaz International	Société du même groupe qu'un actionnaire détenant plus de 10% des actions	Refacturation diverses (GO, certification...)	11	77
Waga Energy SA	Ornaly SPRL	Société employant un administrateur	Contrat de prestations de services d'accompagnement stratégique	0	-3

REMUNERATION DES DIRIGEANTS (en milliers d'euros)	Total au 31 décembre 2025	Total au 31 décembre 2024
Rémunération à court terme (1)	722	681
Rémunération à base d'actions (2)	343	464
Rémunération des dirigeants	1 064	1 145

(1) Ce montant inclut salaires bruts, rémunérations, primes, intéressement, jetons de présence et avantages en nature.
(2) Ce montant correspond à la charge annuelle liée aux attributions de BSPCE ainsi qu'aux attributions d'actions.

8.14 Honoraires des commissaires aux comptes

31 décembre 2025

(En milliers d'euros)	EY		BM&A		Autres		31 décembre 2025	
Waga Energy SA								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels sociaux et IFRS	207	72%	202	77%			409	56%
Services autres que la certification des comptes								
Filiales								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels sociaux et IFRS	76	26%	59	23%	151	85%	286	39%
Services autres que la certification des comptes	6	2%			27	15%	33	5%
Total	290	100%	261	100%	178	100%	728	100%

9. Gestion des risques

La politique du Groupe est de ne pas souscrire d’instruments financiers à des fins de spéculation.

Les risques principaux auxquels le Groupe est exposé sont le risque de taux d’intérêt et le risque de crédit.

9.1 Risque de liquidité

Etats financiers consolidés IFRS – 31 décembre 2025

Le risque de liquidité correspond au risque auquel est exposée la Société lorsqu'elle éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'objectif de la Société pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation de la Société.

Depuis sa création, le Groupe a financé sa croissance au travers d'augmentations de capital successives, de mise en place d'emprunts obligataires, d'avances remboursables et de prêts bancaires. En 2025, la liquidité du Groupe s'est renforcée de manière significative grâce à la signature de nouveaux emprunts pour un montant total de 186 millions d'euros et l'entrée au capital de la Société du fond EQT Transition Infrastructure.

Il est à noter que ces emprunts signés par le Groupe sont soumis, comme cela est classique, à un certain nombre de conditions préalables au tirage pour chaque projet, dont notamment la signature du contrat d'offtake relatif audit projet.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 60,3 millions d'euros au 31 décembre 2025 et les dettes financières à un montant de 218,8 millions d'euros (dont 7,3 millions d'euros liés aux obligations locatives et aux contrats de location). Les dettes financières courantes s'élèvent à 13,5 millions d'euros.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers à la date de clôture s'analysent comme suit. Les montants, exprimés en données brutes et non actualisées, comprennent les paiements d'intérêts contractuels.

En milliers d'euros	Inférieur à un an	Compris entre un et cinq ans	Supérieur à cinq ans	Total flux contractuels	Total au 31 décembre 2025
Dettes financières hors IFRS 16	28 497	178 219	53 863	260 579	207 445
Dettes financières IFRS 16	925	2 248	4 626	7 800	11 334
Total	29 422	180 467	58 490	268 378	218 779

Certains contrats présentent des restrictions quant à l'utilisation des capitaux :

Prêt Bpifrance Financement

L'endettement contracté par le Groupe auprès de Bpifrance Financement en date du 3 octobre 2019 doit faire l'objet d'un remboursement anticipé intégral obligatoire en cas de survenance de certains événements, tels qu'un changement de contrôle de la Société, et peut faire l'objet d'un remboursement anticipé volontaire sur décision de la Société moyennant le versement d'une indemnité forfaitaire égale à 5% du capital remboursé par anticipation.

Dettes corporate

La dette corporate contractée par le Groupe auprès d'un pool de banques en date du 5 juillet 2024 doit faire l'objet d'un remboursement anticipé intégral obligatoire en cas de survenance de certains événements, tels que décrits dans le contrat.

Autres prêts

Enfin, dans le cadre des emprunts bancaires ou obligataires souscrits, le Groupe a pris l'engagement de respecter des covenants financiers notamment relatifs à des clauses de *pari passu*, des clauses de défaut croisé, de respect de ratios financiers (ratio de couverture du service de la dette par des liquidités disponibles ou niveau de gearing), ou encore des niveaux d'endettement spécifiques.

Au 31 décembre 2025, les covenants sur ces emprunts sont respectés.

Se référer à la note 3.3 « continuité d'exploitation » pour plus d'information sur l'horizon de liquidité du Groupe dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2025.

9.2 Risque de taux d'intérêt

La comptabilité de couverture

Le risque de taux d'intérêt représente l'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt du marché.

L'évolution des taux d'intérêt pourrait affecter les rendements sur la trésorerie et les dépôts à terme. Néanmoins, ce risque est considéré comme non significatif pour les dépôts à terme détenus par le Groupe.

L'essentiel des dettes du Groupe est souscrit soit à taux fixe, soit à taux variable mais adossé à une couverture à taux fixe par la mise en place de swaps de taux (cf note 7.14 Emprunts et dettes financières).

Les modèles utilisés pour évaluer ces instruments intègrent des hypothèses basées sur des données du marché conformément à la norme IFRS 13. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

Ces swaps de taux sont qualifiés de couverture de flux futurs, Cash Flow Hedge - IFRS 9.

Au 31 décembre 2025, le montant total du notionnel couvert s'élève à 76 548 milliers d'euros et la valorisation des instruments dérivés s'élève à 609 milliers d'euros.

9.3 Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux dépôts auprès des banques et des institutions financières n'est pas jugé significatif, le Groupe n'ayant des liquidités et des placements qu'avec des banques de premier rang.

Les créances en cours comprenant principalement les créances de TVA ainsi que les crédits d'impôt recherche « CIR » accordés par l'État français, le Groupe ne supporte pas de risque de crédit significatif.

Le risque de crédit clients est jugé maîtrisé par le Groupe et, lorsque des risques sont identifiés, ils sont provisionnés (voir note 7.8).

9.4 Risque de change

Dans le cadre de sa stratégie de développement à l'international, le Groupe perçoit désormais une part de ses revenus en devises étrangères, principalement le dollar américain « USD » et le dollar canadien « CAD ».

Le Groupe se voit dès lors exposé à un risque de change lié à l'évolution de la parité de l'euro avec ces devises, qui pourrait avoir un impact défavorable sur la situation financière et les résultats du Groupe.

Néanmoins, après prise en compte des coûts encourus dans ces devises, l'exposition nette du Groupe est considérée comme peu significative à ce jour.

Le Groupe recourra à une politique adaptée de couverture du risque de change en fonction de son développement à l'international, basée classiquement sur la couverture naturelle (« Hedging ») entre revenus et coûts, et le cas échéant sur des produits de couverture lorsqu'ils sont disponibles.

10. Juste valeur des actifs et passifs financiers

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées en trois niveaux en termes de hiérarchie, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ;
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif peuvent être classées à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

La juste valeur des dettes fournisseurs et des créances clients correspond à la valeur comptable indiquée au bilan, l'effet de l'actualisation des flux futurs de trésorerie n'étant pas significatif.

Conformément à IFRS 9, la composante dette a été évaluée selon la méthode du coût amorti.

Le groupe utilise également des swaps de taux pour gérer son exposition au risque de taux. Tous les swaps négociés permettent de convertir des dettes à taux variable à taux fixe.

